

Emma Cloutier-Benjamin  
300031976

**Mémoire de maîtrise en administration publique**  
[17 914 mots]

**Gestion du secteur des pêches au Canada face  
aux pêches illicites, non déclarées et non réglementées**

Travail soumis au  
Professeur David Brown  
Dans le cadre du mémoire  
De maîtrise en administration publique

Université d'Ottawa  
Le 26 avril 2022

## Résumé

Dans le cadre de mon mémoire de maîtrise en Administration publique à l'Université d'Ottawa, j'ai choisi de me concentrer sur la gestion du secteur des pêches au Canada face aux pêches illicites, non déclarées et non réglementées (INN) à l'intérieur des eaux canadiennes. En me basant sur deux courants théoriques en administration publique, soit les théories en gouvernance et le courant du néo-institutionnalisme, j'ai tenté de répondre à la question de recherche suivante : de quelles manières la mise en œuvre d'outils administratifs et légaux fédéraux influence-t-elle la gestion du secteur des pêches au Canada depuis les années 80 face aux pêches illicites ? À travers mon analyse, il est possible de constater que le Gouvernement du Canada a réussi à effectuer une meilleure gestion partielle des pêches grâce à son renforcement dans ses réglementations, politiques et programmes nationaux, dans sa mise en application des lois ainsi que dans sa coopération avec ses partenaires provinciaux, nationaux et internationaux. La pêche INN représente toutefois encore l'une des plus grandes menaces à la biodiversité marine, à l'économie et à la sécurité alimentaire. Dans les prochaines années, davantage de programmes de traçabilité, de réglementations plus strictes et de partenariats plus étroits vont être cruciaux afin de restreindre les effets des pêches INN au pays.

**Mots clés :** Pêche, gestion, Canada, pêche illicite, non déclarée et non réglementée

## Remerciements

Je tiens à remercier toutes les personnes et institutions qui m'ont permis de réaliser ce mémoire de fin d'études supérieures.

Je tiens premièrement à remercier grandement mon directeur de mémoire, Dr David Brown, pour m'avoir épaulé tout au long de ce projet. Il a su guider mes réflexions et m'accompagner tout au long de ce travail dans mes recherches. À travers lui, je remercie également l'Université d'Ottawa pour l'accueil et le soutien pendant ma maîtrise.

J'exprime également ma reconnaissance envers professeur Louis Simard pour avoir accepté d'être mon second lecteur aux fins de ce mémoire et d'y avoir accordé le temps nécessaire.

Puis, je ne saurais terminer sans remercier aussi tous mes proches qui n'ont pas été cités ici qui ont su m'épauler tout au long de cette maîtrise.

## Table des matières

I.	Résumé.....	p.2
II.	Remerciements.....	p.3
III.	Table des matière.....	p.4
IV.	Acronymes.....	p.5
V.	Définitions.....	p.6
VI.	Introduction.....	p.8
VII.	Cadre théorique : (théories en gouvernance et néo-institutionnalisme).....	p.15
VIII.	Considération méthodologiques.....	p.19
IX.	Revue de la littérature.....	p.22
X.	Analyse, argumentaire et discussion.....	p.31
XI.	Commentaire critique.....	p.69
XII.	Conclusion.....	p.72
XIII.	Bibliographie.....	p.75

## Acronymes

<b>AIS :</b>	Système d'identification automatique
<b>ASFC :</b>	Agence des services frontaliers du Canada
<b>CITES :</b>	Convention sur le commerce international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction
<b>CNUDM :</b>	Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982
<b>Code SH :</b>	Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises
<b>DVD :</b>	Programme de détection des navires sombres
<b>FAO :</b>	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
<b>GCCC :</b>	Garde côtière canadienne
<b>GRC :</b>	Gendarmerie royale du Canada
<b>MAM :</b>	Ministère d'Affaires mondiales Canada (MAM),
<b>MDA :</b>	Société [en robotique spatiale] MDA
<b>MDN :</b>	Ministère de la Défense nationale
<b>MPO :</b>	Ministère des Pêches et Océans Canada
<b>ONGs :</b>	Organisations internationales et non lucratives
<b>ORGP :</b>	Organisation Régionale de Gestion des Pêches
<b>PAI-INDNR :</b>	Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée
<b>Pêches INN :</b>	Pêches illicites, non déclarées et non réglementées (INN).
<b>UNESCO :</b>	Organisation des Nations-Unies pour l'éducation et la culture
<b>UNODC :</b>	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
<b>ZEE :</b>	Zone économique exclusive

## Définitions

**Activités illégales reliées aux pêches illégales :** Les navires pêchant illégalement en dehors de leur pays d'origine, les stocks de poissons affectés traversant la zone économique exclusive nationale, les chaînes d'approvisionnement [mondialisées] en produits de la mer qui transforment et vendent du poisson pêché illégalement et [...] d'autres crimes [transnationaux] tels que le trafic de drogues.

**Aires marines protégées:** Toute aire géographique marine qui, à des fins de conservation de la biodiversité ou de la gestion des pêches bénéficie d'une meilleure protection que les eaux qui l'entourent, sera considérée une AMP.

**Aquaculture:** La culture et la récolte, par les humains, de plantes et d'animaux d'eau douce ou marins.

**Système d'identification automatique (AIS):** Un système d'échange continu et automatisé de messages entre navires et stations terrestres par radio VHF (*Very High Frequency*). Ce système a été développé et implanté pour la sécurité maritime [...] et pour la gestion du trafic [...].

**Développement durable :** Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

**Économie Bleue:** L'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques.

**Zone économique exclusive (ZEE):** située au-delà de la mer territoriale une ZEE peut s'étendre à partir des 12 milles (22 km) au large des côtes nationales (eaux territoriales) et jusqu'à un maximum de 200 milles (370 km) (Ibid) tout en respectant les zones établies par les autres pays. Concrètement, le régime de ZEE instaure un espace maritime sur lequel un État côtier peut exercer ses droits souverains — et non une entière souveraineté — en matière d'exploration et d'usage des ressources naturelles.

**Flag hopping :** Lorsqu'un navire change régulièrement de pavillon afin de profiter des systèmes les moins regardants et de faire en sorte que les services d'inspection et de contrôle aient plus de mal à suivre ses traces.

**Haute mer (eaux internationales):** Toutes les parties de la mer qui ne sont comprises ni dans la zone économique exclusive, la mer territoriale ou les eaux intérieures d'un État, ni dans les eaux archipélagiques d'un État archipel.

**Pêche durable :** Une pêche et un élevage des stocks de poissons qui combinent les besoins d'aujourd'hui sans nuire à la capacité de répondre aux besoins de demain (Lefebvre 2019).

**Pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN):**

**Pêche illégale :** L'action des navires qui ne respectent pas les lois nationales ou les obligations internationales, ou qui exercent leur activité sans autorisation.

**Pêche non déclarée :** Les activités qui n'ont pas été déclarées, ou de façon fallacieuse, à l'autorité nationale ou à l'organisation régionale compétente.

**Pêche non réglementée :** Les activités de pêche menées par des navires sans pavillon ou battant pavillon d'un État qui ne fait pas partie de l'organisation régionale responsable de la zone de pêche, de l'espèce en question ou qui agit dans une zone sans mesures de conservation établies.

**Prise accessoire :** La capture de poissons ou d'espèces aquatiques non désirés.

**sûreté maritime :** L'acte de prémunir un navire contre des actes criminels susceptibles de nuire au fonctionnement du transport maritime comme la piraterie par exemple.

**Traçabilité :** L'aptitude à retrouver l'historique, la mise en œuvre, l'emplacement de ce qui est examiné.

**Transbordement :** Le transfert des prises de poissons, de l'équipement et d'autres ressources entre deux navires en haute mer.

**Organisation Régionale de Gestion des Pêches (ORGP):** *An intergovernmental organization formed by member nations or countries that share practical and financial interests in a particular region of international waters or of highly migratory species. RFMOs are dedicated to the sustainable management of fishery resources, and most of them have management powers including setting catch and fishing effort limits, technical measures, and control obligation's.*

**Sécurité alimentaire:** La sécurité alimentaire existe, aux niveaux individuel, familial, national, régional et mondial, lorsque tous les êtres humains ont accès en tout temps, physiquement et économiquement, à des quantités suffisantes d'aliments sains et nutritifs pour satisfaire à leurs besoins ainsi que leurs préférences alimentaires afin de pouvoir mener une vie saine et active.

**Surpêche :** Un taux ou un niveau de pêche qui n'est pas durable, c.-à-d. qui nuit au rétablissement d'un stock de poissons.

## **Introduction**

En 2022, la pêche est un secteur d'activités de plusieurs milliards de dollars employant plus de 55 millions de personnes à travers le monde. Affectant de plus en plus le secteur, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) constitue aujourd'hui l'une des menaces les plus graves par rapport à l'exploitation durable des ressources aquatiques vivantes ainsi que pour la biodiversité et l'environnement marin. Lorsqu'on parle de pêche INN, il s'agit en premier temps de pêche illégale, soit l'action des navires qui ne respectent pas les lois nationales ou les obligations internationales, ou qui exercent leur activité sans autorisation. Ensuite, la pêche non déclarée fait référence aux activités qui n'ont pas été déclarées, ou de façon fallacieuse, à l'autorité nationale ou à l'organisation régionale compétente. Puis, la pêche non réglementée recouvre quant à elle les activités de pêche menées par des navires sans pavillon ou battant pavillon d'un État qui ne fait pas partie de l'organisation régionale responsable de la zone de pêche, de l'espèce en question ou qui agit dans une zone sans mesures de conservation établies (Leroy 2019, p. 7).

Les pertes totales mondiales dues à la pêche INN sont estimées entre 10 et 36,4 milliards de dollars par an, soit jusqu'à près du quart (24 %) du commerce mondial des produits de la mer (C4ADS 2019, p.11). En plus de représenter une menace pour les ressources aquatiques, la pêche illicite nuit également à l'établissement de lois quant aux pêcheurs, crée des dommages importants à l'économie et menace la sécurité alimentaire au niveau mondial, en plus de détruire l'environnement. Lorsqu'on parle de sécurité alimentaire, celle-ci est assurée lorsque tant aux niveaux individuel, familial, national, régional et mondial, tous les êtres humains ont accès en tout temps, physiquement et

économiquement, à des quantités suffisantes d'aliments sains et nutritifs pour satisfaire à leurs besoins ainsi que leurs préférences alimentaires afin de pouvoir mener une vie saine et active » (FAO 1996).

La pêche INN est un problème transnational qui tombe sous le mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). « En 2014, dans son rapport intitulé *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture*, le FAO estimait que près de 90,1 % des stocks de poissons à travers le monde étaient déjà exploités ou surexploités » (Bondaroff, Reitano, Tuesday et Van der Werf., 2015, p.7). Aujourd'hui, il s'agit plutôt de près de 93 % des stocks de poissons qui sont exploités ou surexploités. Conséquemment, « la sécurité alimentaire est un problème qui touche actuellement entre 10 et 12 % de la population mondiale qui compte sur l'industrie de la pêche et de l'aquaculture pour subvenir à ses besoins, représentant plus de 800 millions d'habitants dans les pays en voie de développement » (Bondaroff, Reitano, Tuesday et Van der Werf., 2015, p.19) en plus des populations côtières.

De manière globale, le FAO a constaté que la pêche illégale se produit dans tous les types de bateaux, concerne toutes les étapes du processus de pêche et de ventes des poissons et peut parfois être associée au crime organisé. Selon l'Organisation, la pêche illicite se serait toutefois intensifiée au cours des 20 dernières années et concernerait davantage les pêcheries à bord des navires commerciaux en eaux internationales, soit toutes les parties de la mer qui ne sont comprises ni dans la zone économique exclusive, la mer

territoriale ou les eaux intérieures d'un État, ni dans les eaux archipélagiques d'un État archipel (Parrain 2012, p.2).

Dans les dernières années, la communauté internationale a pris conscience du fait que la pêche INN comprend également des composantes en sécurité nationale (Ibid) dont les technologies de détection, la compétition internationale pour les ressources aquatiques, le terrorisme ou encore les intérêts géopolitiques des grandes puissances. Selon le commandant de la Garde côtière américaine Karl Schultz, « illegal fishing is bigger than catching a few boats with illegal tuna. This is really about systemic violations of sovereignty, economic security, weakening of the global rules-based order » (Woody 2020). D'où l'ampleur des pêches illicites autant au plan national qu'à l'international.

Au Canada, malgré une présence à plus petite échelle, la pêche INN menace également l'environnement, les populations côtières et marginalisées, l'économie et la certification des produits de la mer tout au long de la chaîne de valeur des pêches. Bordé par trois océans et couvert de plus de deux millions de lacs et rivières, la proportion de la population canadienne vivant au long des zones maritimes côtières dépend grandement des produits de la mer pour subvenir à ses besoins de base. Parmi celle-ci, En 2016, 6,6 % de la population canadienne vivait dans les provinces de l'Atlantique tandis qu'il s'agissait pour leur part de 13,2 % en Colombie-Britannique et de 0,3 % pour les territoires (Statistiques Canada 2017). De manière complémentaire, parmi les Premières Nations vivant hors réserve en 2017, une personne sur trois (33 %) pratiquait la chasse, la pêche ou le piégeage, et trois personnes sur dix (30 %) récoltaient des plantes ou des baies sauvages

(Statistiques Canada 2019). D'où l'importance des ressources aquatiques en environnantes au Canada pour les populations autochtones et côtières.

Le secteur des pêches devient désormais critique pour assurer la subsistance des populations côtières, de même qu'un moteur économique pour supporter une industrie nationale. En 2017, le secteur des pêches et de l'aquaculture, soit la culture et la récolte, par les humains, de plantes et d'animaux d'eau douce ou marins (Contributor 2021), générait des exportations à plus de 6 milliards de dollars par année (Devillers, Daigle et Westwood 2017). Par contre, les profits résultants de la pêche INN sont aujourd'hui estimés à 354 millions de dollars par année, soit presque 14 % des revenus issus du secteur des pêches au Canada (Oceana 2020). D'où l'importance de protéger et de conserver les ressources aquatiques afin de subvenir aux besoins de la population.

Parmi plusieurs cas à l'échelle nationale, le conflit entourant les droits de pêche des peuples autochtones vis-à-vis des pêcheurs commerciaux dans l'Est du Canada cause des dommages significatifs au secteur de la pêche et a retenu l'attention de nombreux médias au courant de la dernière année. Compte tenu son importance à l'échelle nationale, il est utile de mentionner brièvement l'étendue de la situation actuelle. Depuis la décision Marshall de la Cour suprême en 1999, les Premières Nations revendiquent leur droit d'avoir un moyen de subsistance modéré afin de pouvoir pêcher et vendre leurs produits en dehors des saisons de pêches fédérales afin de subvenir à leurs besoins. Par contre, malgré que l'arrêt Marshall reconnaît un droit sur les moyens de subsistance modérés pour les peuples autochtones, il indique également que le pouvoir de réglementer les pêches,

après consultation avec les Premières Nations, est détenu par Pêches et Océans Canada (Beswick 2021).

L'automne dernier, de nombreux Canadiens ont été choqués par la couverture médiatique des pêcheurs non autochtones menaçant les pêcheurs Mi'kmaq et incendiant des bateaux et des bâtiments d'usines en Nouvelle-Écosse (Wien, F., D. Fuller, S. et William, R., 2021). Ayant engendré de grandes répressions et des violences importantes, le conflit remet en cause les droits ancestraux des autochtones de pêcher et vendre leurs poissons sous les Traités de paix et d'amitié de 1760-61 qui établissent les droits autochtones dans les maritimes. Par contre, encore aujourd'hui, il n'y a pas de définition claire quant à ce que représente un « moyen de subsistance modéré ». De plus, les négociations persistantes entre le Ministère de Pêches et Océans Canada (MPO) et les peuples autochtones en ce qui a trait à la distinction entre ce qu'inclut les pratiques de pêche illégale vs légale et la mise en œuvre de mesures concrètes associées à celles-ci engendrent de plus amples répressions dans les maritimes en raison du manque d'alignement des pratiques dans le secteur.

En réponse à ces problèmes survenus en 2020, l'ancienne ministre du MPO, Bernadette Jordan, a annoncé en janvier 2021 une politique de « nouvelle voie » pour la pêche à moyen de subsistance modérée des Premières Nations dans la région des Maritimes et de la Gaspésie. Toute pêche de ce type devra être effectuée avec des permis du MPO et se conformer aux règles du MPO concernant les saisons, les spécifications des engins, la déclaration des prises et les zones de pêche (Wien, F., D. Fuller, S. et William, R., 2021).

Insatisfaits de la réponse du gouvernement, les bandes autochtones ont émis un avis officiel en mars 2021 en déclarant rejeter les efforts insuffisants du gouvernement fédéral. Le gouvernement aurait échoué quant à son mandat de protection des droits autochtones compris dans le traité de 1760. Les peuples autochtones revendiquent une réglementation des pêches sous les principes légaux L'nuk (Eastern Door 2020). Sans la reconnaissance de leurs droits, l'économie locale des bandes autochtones est menacée selon ceux-ci.

Les acteurs impliqués dans le conflit travaillent toutefois encore à trouver un terrain d'entente en ce qui a trait tant à une définition que des règles communes par rapport à la légalité des moyens de subsistance modérés pour les autochtones en plus des moyens et rôles de renforcement de loi adjacents appropriés. Face à ce dilemme, il est important de prendre conscience que les peuples autochtones au Canada sont l'un des peuples les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux pertes environnantes. À titre d'exemple, en Colombie-Britannique, 41 % des autochtones souffraient d'insécurité alimentaire en 2011 (Chan et al. 2011). Au plan plus large : « In 2016, approximately 1.67 million Canadians self-identified as Indigenous, about 4.9% of the total population » (OECD 2020). Lorsqu'on regarde la part des pêches pour ces peuples, : « recreational fishing generates over CAD\$8 billion annually for the Canadian economy more than the commercial fishing industry, which had a landed value of CAD\$3.4 billion in 2016 » (Castaneda et al. 2016). Malgré ces chiffres, la part des pêches autochtones par rapport aux pêches commerciales reste difficile à établir en raison du caractère plus individualiste des cas reportés. En l'absence de mesures concrètes et définitions des moyens de subsistance légaux clairement établis, cet aspect de l'analyse de la gestion des pêches au Canada rendrait mon analyse

trop complexe. D'où mon choix de ne pas m'attarder sur cette question pour les fins de ce mémoire.

Étant une analyste pour le Ministère de Pêches et Océans Canada, mes intérêts de recherche tournent davantage autour de questions liées à la gestion publique du secteur des pêches par rapport aux activités illégales qui surviennent tout au long de la chaîne de valeur. Avant de se lancer dans une explication plus approfondie, il est utile de mentionner que la mise en place d'une pêche durable au Canada comporte des défis. On peut lors penser au moratoire sur la pêche à la morue il y a plus de 25 ans à Terre-Neuve ou encore aux baisses récentes des quotas de crevettes dans le golfe. Malgré les efforts du gouvernement fédéral, le déclin des populations de poissons dans les eaux canadiennes continue, affectant les populations dépendantes de ce moyen de subsistance (Castaneda et al. 2016). D'où la nécessité d'effectuer une meilleure gestion des pêches.

Dans le cadre de ce mémoire, mon objet d'étude s'articule autour de la gestion publique du secteur des pêches au Canada vis-à-vis des impacts de la pêche illicite sur la sécurité alimentaire des populations côtières. De manière plus précise, je vais tenter de répondre à la question de recherche suivante : de quelles manières la mise en œuvre d'outils administratifs et légaux fédéraux influence-t-elle la gestion du secteur des pêches au Canada depuis les années 80 face aux pêches illicites ? Mon objectif principal est donc de comprendre de quelle(s) manière(s) la mise en œuvre d'outils fédéraux influence la gestion du secteur des pêches face aux activités liées aux pêches INN. Puis, je vais également tenter de répondre à deux sous-objectifs précis, soit d'analyser la nature des outils

administratifs publics et les efforts mis en place par le gouvernement fédéral dans les dernières années, et d'analyser l'efficacité de ces efforts et outils réalisés par le gouvernement fédéral pour lutter contre les pêches illicites. À travers mon analyse, je vais confirmer ou infirmer l'hypothèse suivante : les outils administratifs et légaux influencent l'efficacité du gouvernement à lutter contre les pêches illicites qui ont à leur tour une incidence sur la gestion durable du secteur des pêches au Canada. Dans les prochaines sections, il sera premièrement question du cadre théorique que j'ai choisi afin de mener mon étude. Ensuite, je vais procéder à la présentation de ma revue de la littérature, ma problématique ainsi que la méthodologie que j'ai utilisée afin de bien saisir les dimensions de mon étude. Puis, je vais présenter mon analyse, ma critique ainsi que ma conclusion.

## **Cadre théorique**

Afin de pouvoir analyser adéquatement mon objet d'étude, il m'est d'abord pertinent de me positionner par rapport au cadre théorique que j'ai utilisé. Au sens large, mon cadre théorique s'articule autour des *small theories* influencé par Glaser et Strauss (1967) en recherche qualitative, soit à travers quelques concepts clés en lien avec mon objet d'étude. Afin de bien définir ma problématique ainsi que ma question de recherche spécifique, il m'est d'abord utile de définir les variables qui seront étudiées tout au long de ma recherche. Bien évidemment, mon objet d'étude général fait indirectement référence à une panoplie de concepts tels que le crime organisé, la gouvernance, la sécurité nationale, la politique publique, le pouvoir étatique, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, la gestion publique et la sécurité alimentaire. Ce sont cependant trois concepts clés qui me permettront d'apporter des éléments de réponses à l'aide de mon argumentaire, soit les

outils administratifs et légaux fédéraux, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée ainsi que la gestion durable.

Afin de mettre en relation ces trois concepts dans le but de bien étudier la question de la gestion publique du secteur des pêches au Canada, je souhaite établir mon positionnement ontologique. Je juge que ma recherche se cadre bien à travers un positionnement basé sur la théorie critique. Mon choix s'est arrêté sur la théorie critique puisque le pouvoir et l'implication de ces trois concepts dans la gestion du secteur des pêches sont imbriqués à travers des liens relationnels (Elder-Vass 2012, p. 1).

De manière plus précise, je souhaite utiliser en premier temps les théories en gouvernance afin de bien saisir les rapports entretenus entre les différents acteurs impliqués dans la gestion du secteur des pêches au Canada. Défini par Kooiman en 1993, il s'agit du ; « [...] modèle, ou la structure, qui émerge dans un système sociopolitique en tant que résultat commun de l'interaction de tous les acteurs en présence. Ce modèle ne peut être réduit à un seul acteur ou à un groupe d'acteurs en particulier » (Brunelle 2010). À travers ce cadre conceptuel, je suis en mesure d'analyser tant les interactions entre les acteurs concernés que les résultats des [processus de] prises de décisions collectives sur des questions d'intérêt public dans le secteur des pêches, particulièrement sur des questions environnementales et économiques. Je suis en mesure d'analyser les impacts de ces [processus de] prises de décisions en faisant référence à la pluralité d'acteurs ou de groupes impliqués dans le secteur des pêches au Canada.

Parmi ceux-ci, il est question du gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et territoriaux, des commerçants, des pêcheurs et des grandes compagnies impliquées dans le secteur à travers le pays. De manière complémentaire, les patrouilleurs de la Garde côtière canadienne (GCC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) sont également au cœur de la gestion des pêches considérant leurs mandats respectifs. D'une part, la GCC aide le MPO à s'acquitter de sa responsabilité de garantir aux Canadiens des voies navigables sécuritaires et accessibles en plus de jouer un rôle prépondérant dans l'exploitation et le développement durable des océans et des voies navigables du Canada (Garde côtière canadienne 2019). La GCC et le MPO aident donc à établir : « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » (Gouvernement du Québec 2022). De l'autre côté, la GRC se dote d'un mandat complexe, dont la prévention du crime et la conduite des enquêtes criminelles, le maintien de la paix et de l'ordre, l'exécution des lois, et la contribution à la sécurité nationale (Gendarmerie royale du Canada 2021). D'où leur rôle dans l'instauration d'une gestion durable des pêches au Canada.

Les théories en gouvernance sont également pertinentes pour analyser la gestion du secteur des pêches puisqu'elles nous permettent de bien saisir ce qu'est la sécurité maritime. Étant relié à mon objet d'étude, le concept de sûreté maritime consiste à prémunir le navire contre : « *des actes criminels susceptibles de nuire au fonctionnement du transport maritime* » comme la piraterie par exemple (Polere 2006, 66). Savoir bien gouverner est alors essentiel afin d'assurer la sûreté maritime afin d'être en mesure d'effectuer une gestion efficace et durable du secteur des pêches au Canada. Une meilleure

gestion des pêches a alors des répercussions possibles sur la sécurité alimentaire des Canadiens.

Dans le cas qui nous intéresse, les théories en gouvernance font donc écho à la manière dont le gouvernement du Canada effectue une gestion du secteur des pêches à travers plus de transparence et d'imputabilité [qui] requiert que l'entreprise publique, privée ou mixte rende publiquement des comptes de son action (Létourneau 2009, p.3). Le tout est permis grâce à la collaboration entre l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur des pêches. Les théories en gouvernance sont donc un bon cadre théorique à utiliser puisque la gouvernance est le « management du management » (Zoukoua 2006, p.3) entre les différents acteurs concernés qui tentent d'effectuer une gestion des pêches efficace.

En second temps, la théorie du néo-institutionnalisme va également me permettre d'apporter des éléments de réponses à ma question de recherche. Au contraire des théories en gouvernance, ce courant de pensée met davantage l'attention sur l'institution politique et administrative en général que sur les individus. Les institutions sont d'abord et avant tout définies en tant que « règles du jeu » politique. Ainsi, les institutions sont productrices de mécanismes de coordination. L'existence d'institutions est donc le produit tant d'un calcul stratégique résultant de dilemmes liés à la prise de décisions collectives que de pratiques administratives et politiques historiques qui ont mené à ces décisions (Lecours 2002, p.13). Dans le cas qui nous intéresse, la création du Ministère de Pêches et Océans a permis d'établir des mesures de gestion et des politiques stratégiques inclusives afin de mieux encadrer le secteur des pêches et des océans au Canada.

L'administration publique agit donc en tant que force politique active dans les processus de prises de décisions à travers la spécialisation et la standardisation des tâches bureaucratiques (Bezès et Musselin 2015, p.10). Dans le cas qui nous intéresse, la théorie du néo-institutionnalisme va me permettre de mieux comprendre comment la création d'agences, dont principalement le MPO, a permis de suivre le modèle et les valeurs canadiennes traditionnelles (néo-institutionnalisme sociologique). La théorie du néo-institutionnalisme est également pertinente afin d'analyser la mise en œuvre et l'efficacité des nouvelles priorités ministérielles mise en place en termes de protection et de gestion durable du secteur des pêches. Ultimement, ce courant de pensée cherche à rendre les fonctionnements administratifs (les « moyens de l'action publique ») plus efficaces (Bezès et Musselin 2015, p.10) en considérant tant les aspects écosystémiques, sociaux, économiques et institutionnels du secteur des pêches. Dans le cas qui nous intéresse, ce cadre théorique permet de saisir l'ensemble des aspects interreliés qui sont nécessaires à l'instauration d'une meilleure gestion partielle des pêches dans les prochaines années.

### **Considérations méthodologiques**

Pour ce qui est de mon objet d'étude, je vais tenter de comprendre de quelle(s) manière(s) la mise en œuvre d'outils fédéraux influence la gestion durable du secteur des pêches au Canada face aux activités reliées aux pêches illicites, non déclarées et non réglementées à travers une analyse qualitative. Pour y arriver, je vais effectuer ma recherche en consultant des articles académiques, des rapports d'organisations internationales et non lucratives (ONG), des articles de quotidiens ainsi que des rapports gouvernementaux rendus publics qui traitent du sujet. On peut alors penser aux grandes revues académiques en administration publique telles que la *Revue canadienne en*

*Administration publique, Régulation et Gouvernance* ou encore à la *Gestion et management public*. Du côté des quotidiens, je serai amené à utiliser des articles publiés dans des journaux de renom tels que le *National Observer*, *Politico*, ou encore *CBC News*. Puis, plusieurs documents gouvernementaux de Pêches et Océans Canada et du Gouvernement du Canada en général vont me permettre de mieux cadrer mon analyse.

De manière plus précise, j'ai choisi de mener une étude de cas qui porte spécifiquement sur l'Administration publique canadienne. Il est utile de noter que le gouvernement fédéral est en train de procéder à une réorganisation de sa stratégie de gestion du secteur des pêches. Faisant partie de ces grandes lignes directrices en étant plus stratégique et plus coopératif, le gouvernement fédéral (dont Pêches et Océans Canada) a déployé un arsenal impressionnant de réglementations dans les dernières années qui s'est développé en termes de : « conservation des ressources et des écosystèmes, de performances économiques du secteur halieutique ou de bien-être des communautés vivant de la pêche » (Le Gallic, Mardle et Boncoeur 2006, p.6). Ainsi, le gouvernement canadien est en train de développer son rôle de leadership dans la lutte contre les pêches illicites, non déclarées et non réglementées à travers de nombreuses initiatives, dont la mise en œuvre d'outils administratifs et légaux, afin d'assurer une gestion durable du secteur des pêches tout en s'assurer que sa population succombe à ses besoins de base. Le tout serait fait en faisant la promotion d'une économie bleue, soit : « l'utilisation durable des ressources océaniques en faveur de la croissance économique, l'amélioration des revenus et des emplois, et la santé des écosystèmes océaniques » (World Bank 2017). Ainsi, ces différents aspects vont être au cœur de mon analyse.

Étant donné qu'il ne s'agit pas de la méthodologie recommandée pour un mémoire en administration publique, je n'ai pas opté pour une méthode de collecte de données basée sur un ou des sondages. Ce type de collecte de données est plus utile lorsqu'on cherche des réponses courtes et précises sur un sujet clé à nature quantitatif. De plus, je n'ai pas choisi de faire des entrevues. Je souhaite plutôt préconiser les informations empiriques qui se retrouvent dans des rapports écrits rendus publics. Selon moi, mon travail sera plus riche et plus pertinent si je me base sur une analyse de documents qualitatifs empiriques délimitée dans le temps et dans l'espace.

Malgré que mon étude ait le potentiel d'apporter quelques nouveaux éléments de réponses par rapport au sujet de la gestion publique du secteur des pêches au Canada, mon mémoire contient bien sûr quelques limites ou risques potentiels qui sont importants à garder en tête tant pour la rédaction de mon projet que pour sa publication. En premier temps, le temps qui a été alloué à mon étude est de près de deux ans, soit la durée de ma maîtrise. Ainsi, mon étude ne s'est pas étalée sur plusieurs années, ce qui peut avoir une influence sur la qualité et la complexité de mon analyse. En cinquante pages, je propose une analyse brève (mais pertinente) de la question. Ensuite, la qualité des données qui me sont accessibles est limitée du fait que je n'ai pas eu accès aux rapports gouvernementaux classés « secrets » ainsi qu'aux articles académiques payants. Du coup, j'ai choisi de limiter ma recherche aux données rendues publiques sur la gestion du secteur des pêches au Canada, ce qui rentre dans la nature d'un mémoire en administration publique. Heureusement, il y a une panoplie d'études antérieures qui ont été faites sur le sujet et qui sont publiquement accessibles sur internet.

Puis, étant un sujet d'actualité, mon étude n'aura fort probablement qu'une portée limitée considérant le nombre d'articles sur la gestion du secteur des pêches par rapport aux pêches INN qui sont publiées chaque année. Les pêches INN, étant l'une des menaces les plus importantes à la biodiversité marine, à l'environnement marin, à l'économie et aux moyens de subsistance des populations côtières, est un enjeu contemporain qui ne risque pas de disparaître de si peu. Tout de même, je suis quand même optimiste quant au fait que je puisse apporter quelques éléments de réponses nouveaux à l'aide de mon mémoire. Étant une discipline qui touche à plusieurs domaines en sciences humaines, les théories en administration publique vont me permettre de présenter une analyse riche complète qui comprend des éléments tant géopolitiques, administratifs, économiques et sociaux.

## **Revue de la littérature**

Avant de m'attarder sur les concepts centraux qui délimitent ma question de recherche, je juge utile de poser les balises quant aux grands concepts généraux qui entourent mon objet d'étude. En ce sens, le concept général de gestion publique m'est fort utile afin d'apporter des éléments de réponse à ma question de recherche. Ce concept constitue d'ailleurs l'un des deux piliers en administration publique (avec les politiques publiques agissant à titre d'instruments politiques formant l'environnement institutionnel dans lequel les décisions administratives sont prises) à l'Université d'Ottawa. « Les organisations publiques sont scrutées avec attention par [de nombreux] chercheurs, dont Weber, Gouldner, Mintzberg, Adler, et Borys comme par les citoyens » (Bellini et al. 2018, p.3). Étant un champ d'études très populaire en administration publique, plusieurs auteurs ont étudié la question de la gestion publique en s'intéressant particulièrement à l'approche

du gouvernement fédéral depuis les réformes administratives dans les années 1970. Ces réformes ont d'ailleurs permis l'émergence d'une certaine forme de managérialisme dans les administrations publiques, plus connues comme la *nouvelle gestion publique*. C'est d'ailleurs :

« [...] en réaction à l'inefficacité perçue des principes keynésiens, à la crainte d'une crise financière imminente, à la montée en puissance de l'idéologie néolibérale et au retour des principes scientifiques de l'organisation du travail que le managérialisme s'impose dans les administrations publiques par le biais de nombreuses réformes qui ont touché la plupart des administrations publiques occidentales » (Caron 2018, p.1).

En ce qui a trait à ma question de recherche plus spécifique, trois concepts centraux ont attiré mon attention. Je m'attarderai alors au concept d'outils administratifs et légaux fédéraux, au concept de pêche illicite, non déclarée et non réglementée ainsi qu'au concept de gestion durable.

En premier temps, dans le champ d'études de la gestion publique et du secteur des pêches au Canada, plusieurs auteurs se sont intéressés au concept d'outil de gestion publique. Dans leur ouvrage de 2019 intitulé *Outil de gestion publique à visée collaborative : un mythe ? Le cas du diagnostic territorial partagé*, Sonia Adam-Ledunois et Romuald Mansuy pensent qu'un outil de gestion publique doit « parvenir à mettre en perspective, et ce de façon concertée, les problématiques des personnes [...] et l'offre existante, pour élaborer conjointement et localement une stratégie » (p. 50). Dans le même ordre d'idées, plusieurs auteurs tels que Sylvie Lardon et al. (2008, p.4) conçoivent l'outil de gestion publique en tant que : « [...] processus collectif d'élaboration des règles selon

une approche en sciences de gestion. [...] c'est le caractère dynamique et procédural du processus de gouvernance qui est porteur d'innovation dans une logique de changement progressif adaptée à la nature du développement durable ». Ainsi, les auteurs qui ont étudié la question s'entendent généralement pour dire qu'un outil de gestion publique doit pouvoir faire avancer ou résoudre un enjeu sociétal à travers sa mise en application dans un champ d'étude ou de compétences bien précis.

Le concept d'outils administratifs et légaux [de gestion publique] fait alors référence aux discours dominants, aux rapports annuels ainsi qu'aux décisions et lois nationales [dans le secteur des pêches] des dernières années. Il est alors possible de faire un lien avec les *Policy instruments* conçus par Christopher Hood :

« As is well known, Hood [...] argued that governments have essentially four resources at their disposal- nodality, authority, treasure, and organizational (or 'NATO' in Hood's terminology)- which they use to monitor society and alter its behaviour. In Hood's scheme, instruments are grouped together according to (1) which of these resources they primarily rely upon or their effectiveness and (2) whether the instrument is designed to effect or detect changes in a policy environment » (Howlett 2009, p.24).

Selon ce courant de pensée, plusieurs auteurs ont étudié l'apport des instruments politiques dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques environnementales. Dans leur ouvrage intitulé *Instruments of Government : Perceptions and Contexts* (1989), Linder et Peters s'intéressent aux instruments politiques utilisés par les gouvernements pour arriver à leurs buts. Selon ceux-ci, les caractéristiques du système politique telles que le style de politique nationale, le cadre organisationnel du décideur et la situation problématique sont susceptibles d'avoir une certaine influence sur le choix des instruments politiques. Dans le cas qui nous intéresse, l'approche par les instruments

politiques permet également de mieux saisir les politiques environnementales grâce aux réglementations environnementales qui entrent en jeu afin d'assurer une gestion durable des pêches au Canada. Ce courant de pensée en politiques publiques permet donc, en autres, d'expliquer comment les ONG et les partenaires environnementaux, aidés par la modernisation des techniques avancées de collecte d'informations dans le secteur environnemental (avec notamment l'imagerie satellitaire) sont devenus impliqués dans la surveillance des pêches au Canada face aux menaces externes.

Dans mon analyse, je parlerai donc, entre autres, des lois nationales quant aux objectifs d'expansion des aires maritimes protégées au Canada, soit toute aire géographique marine qui, à des fins de conservation de la biodiversité ou de la gestion des pêches bénéficie d'une meilleure protection que les eaux qui l'entourent (FAO 2012). De plus, il est possible de constater que le côté administratif est intrinsèquement lié au côté légal. Dans son rapport intitulé *THE LAW-MAKING EFFECTS OF THE FAO DEEP-SEA FISHERIES GUIDELINES* (2018), Korseberg s'intéresse au lien direct entre l'application de la loi et les procédures de pêches en eaux lointaines émises par le FAO. À cet effet, l'auteur note que dans le secteur des eaux lointaines, soit les zones océaniques de plus de 200 mètres par rapport aux juridictions nationales (FAO 2016), il y a encore d'importantes failles dans la réglementation du droit international. Par contre, les « récentes dispositions générales en matière d'environnement et de gestion figurant dans la CNUDM (Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982) ont doté les États d'un cadre réglementaire pour la gestion de leurs pêcheries hauturières » (Korseberg 2018, p.1). Malgré que les zones d'eau internationales sont importantes pour mieux saisir mon analyse, je m'attarderai

d'avantage aux zones d'eau à l'intérieur de la juridiction canadienne en raison de leur implication sur les moyens de subsistance des populations côtières canadiennes.

Du côté d'Antonia Leroy (2019), sa thèse de doctorat en droit public circonscrit le droit des pêches maritimes. Dans la même lignée que Korseberg, Leroy croit que : « l'implication des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) et de certains rôles de l'État comme celui de l'État du port et de l'État du marché, qui facilitent ou contrent le commerce des produits halieutiques provenant d'activités INN, aurait donné naissance à la mise en œuvre d'une panoplie de mesures juridiques internationales ou internes plus contraignantes quant à la gestion des pêches » (p.1), dont des mesures de droit du développement durable et de conservation des ressources maritimes. Ces outils juridiques ont alors une incidence directe sur la gestion du secteur des pêches au Canada. Lors de mon analyse, je juge qu'il serait donc pertinent d'analyser les outils administratifs et légaux mis en place par le gouvernement du Canada ces dernières années. Ainsi, quelques auteurs clés, dont le FAO et Antonia Leroy, me seront utiles afin de bien circonscrire mon objet d'étude.

Ensuite, il m'est utile de définir et comprendre ce qu'est la pêche illicite, non déclarée et non réglementée afin de mener à terme mon étude. Selon Antonia Leroy (2019, p. 7), le concept de pêche illicite qualifie : « L'action des navires qui ne respectent pas les lois nationales ou les obligations internationales, ou qui exercent leur activité sans autorisation ». De son côté, la pêche non déclarée correspond plutôt : « aux activités qui n'ont pas été déclarées, ou de façon fallacieuse, à l'autorité nationale ou à l'organisation

régionale compétente ». Puis, la pêche non règlementée « recouvre quant à elle les activités de pêche menées par des navires sans pavillon ou battant pavillon d'un État qui ne fait pas partie de l'organisation régionale responsable de la zone de pêche, de l'espèce en question ou qui agit dans une zone sans mesures de conservation établies ».

La pêche INN est un problème de gestion transnationale qui nuit à plusieurs secteurs socio-économiques. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la pêche INN est : « une menace pour la conservation et la gestion efficaces des pêcheries, la durabilité des pêches et la sécurité alimentaire » (Yuliantiningsih, Hartiwiningsih, Suherman & Latifah 2018, p.7). De plus, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) conçoit la pêche INN comme un crime organisé transnational puisqu'il s'agit d'un crime commis bien souvent par un :

« [Groupe criminel organisé] groupe structuré de trois personnes ou plus, existant pendant un certain temps et agissant de concert dans le but de commettre un ou plusieurs crimes ou délits graves établis conformément à la présente Convention, afin d'obtenir, directement ou indirectement, un avantage financier ou autre avantage matériel » (UNODC 2011, P. 11).

De manière complémentaire, le concept d'activité illicite liée à la pêche illégale m'est également pertinent dans la mesure qu'il risque fort probablement d'être l'un des concepts centraux de ma recherche. Celui-ci a été étudié à maintes reprises ces dernières années étant donné son importance dans l'actualité. En faisant quelques recherches sur le sujet, il m'a été possible de constater que la plupart des auteurs ayant étudié la question s'entendent sur des définitions similaires de ce que peut représenter une activité illégale en

lien avec les pêches INN. Bien souvent, les activités illégales reliées aux pêches illicites peuvent survenir à toutes les étapes de la chaîne de valeur des pêches et impliquent parfois des crimes transnationaux. Dans leur ouvrage intitulé *Illegal fishing and fisheries crime as a transnational organized crime in Indonesia*, Chapsos et Hamilton (2019) définissent les activités illégales [transnationales] reliées aux pêches illégales comme comprenant : « [...] les navires pêchant illégalement en dehors de leur pays d'origine, les stocks de poissons affectés traversant la zone économique exclusive nationale, les chaînes d'approvisionnement [mondialisées] en produits de la mer qui transforment et vendent du poisson pêché illégalement et [...] d'autres crimes [transnationaux] tels que le trafic de drogues (p. 2). De plus, il y a un consensus auprès des auteurs ayant étudié la question quant au fait que ces activités transnationales ne peuvent être gérées de manière durable qu'à condition qu'elles soient considérées comme des crimes transnationaux.

Les activités illégales reliées aux pêches INN représentent donc des crimes transnationaux de nature environnementaux et économiques. Ainsi, la plupart des auteurs conçoivent qu'il est important de reconnaître que : « la criminalisation de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée en tant que crime organisé transnational doit être examinée attentivement, en raison de l'impact juridique et pratique qu'une telle criminalisation pourrait avoir [sur l'ensemble de ces activités] » (Stølsvik 2019, p.2).

Puis, pour ce qui est du concept de gestion durable [du secteur des pêches], plusieurs auteurs se sont intéressés au besoin d'établir une approche de gestion du secteur des pêches basée sur la protection de l'écosystème marin. En ce sens, Fulton et al. (2014,

p. 1) croient qu'il est important d'avoir : « une stratégie de gestion intégrée, comprenant des combinaisons de mesures, y compris des quotas, des contrôles des engins et une gestion spatiale » afin d'assurer une meilleure gestion durable des écosystèmes marins. Du côté de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des objectifs de développement durable des pêches pour guider les politiques et les initiatives de développement ont été mis en place afin d'être atteints d'ici 2030. Parmi ceux-ci, Hambrey (2017, p. 3) décrit le désir de protéger : « l'habitat et les écosystèmes, d'utiliser plus efficacement les ressources et de produire et de consommer de manière plus durable — répartissant ainsi la responsabilité d'assurer la durabilité à tous les acteurs économiques ». Considérant l'impact des changements climatiques sur la qualité des produits de la mer, il est alors important de se concentrer sur la gestion durable du secteur des pêches au Canada.

Dans le même ordre d'idées, dans leur papier intitulé *Delivering sustainable fisheries through adoption of a risk-based framework as part of an ecosystem approach to fisheries management* (2018), Kenny et al. jugent qu'une même approche de gestion basée sur l'écosystème peut mener à une gestion durable des écosystèmes marins en s'assurant de remplir quatre étapes distinctes. Les auteurs pensent qu'il est nécessaire de :

« Définir des unités de gestion spatiale appropriées basées sur des processus de production écosystémiques, d'évaluer la dynamique des stocks multi-espèces, de développer des approches de gestion des pêcheries mixtes et finalement d'évaluer les impacts des pêches sur les espèces non ciblées et les composants de l'écosystème » (p.1).

Le MPO s'attarde d'ailleurs présentement à revoir ces aspects dans son nouveau plan national de protection des espèces aquatiques qui comprend notamment la *Loi sur les espèces en péril* (2002) révisée.

Somme toute, il me sera pertinent d'étudier plus en détail ces trois concepts dans mon analyse afin d'apporter des éléments de réponse à ma question de recherche. À travers mes recherches déductives, je vais partir d'études empiriques, d'articles de journaux et de rapports gouvernementaux publics entourant la question de la gestion du secteur des pêches au Canada pour tenter d'infirmer ou de confirmer l'hypothèse suivant : les outils administratifs et légaux influencent l'efficacité du gouvernement à lutter contre les pêches illicites qui ont à leur tour une incidence sur la gestion durable du secteur des pêches au Canada. Il me sera également possible d'analyser la thèse selon lequel la mise en place d'outils administratifs et légaux (et donc d'instruments politiques) par le gouvernement fédéral au courant depuis les années 80 a permis d'effectuer une meilleure gestion partielle du secteur des pêches. Il en est ainsi en raison du renforcement dans les réglementations canadiennes, dans la mise en application des lois ainsi que dans la coopération renforcée entre le gouvernement fédéral et ses partenaires provinciaux, nationaux et internationaux quant aux programmes de technologies de surveillance et de traçabilité, soit : « L'aptitude à retrouver l'historique, la mise en œuvre, l'emplacement de ce qui est examiné » (norme ISO 9000 : 2000) tout au long de la chaîne de valeur des pêches.

## **Analyse, argumentaire et discussion**

Dans les prochaines cinq sections analytiques, je vais tenter d'infirmer ou de confirmer l'hypothèse suivante : les outils administratifs et légaux influencent l'efficacité du gouvernement à lutter contre les pêches illicites qui ont à leur tour une incidence sur la gestion durable du secteur des pêches au Canada. Pour ce faire, je vais baser mon analyse sur deux théories en administration publique, soit les théories en gouvernance ainsi que celles du néo-institutionnalisme. De manière complémentaire, la théorie en politiques publiques des instruments politiques selon Christopher Hood va me permettre d'analyser l'ensemble des facteurs que le gouvernement fédéral doit prendre en compte pour effectuer une gestion publique efficace des pêches par rapport aux pêches INN. Dans la prochaine section, il sera question de la présentation et de l'analyse du portrait du secteur des pêches au Canada.

## **Portrait des pêches au Canada**

Afin d'être en mesure d'analyser la gestion du secteur des pêches au Canada face aux pêches INN, il est d'abord pertinent de bien saisir la logique derrière les décisions prises par le Gouvernement du Canada. Pour y arriver, il est possible d'étudier la question à travers le cadre théorique du néo-institutionnalisme. Selon ce courant de pensée, les auteurs qui s'intéressent à l'analyse de politiques publiques tentent d' : « élucider le rôle joué par les institutions dans la détermination des résultats sociaux et politiques » (Hall et Taylor 1997). Dans le cas qui nous intéresse, plusieurs auteurs s'intéressant à la gestion du secteur des pêches à travers le cadre analytique du néo-institutionnalisme cherchent en général à illustrer la diversité du caractère opérationnel des régimes de gestion des pêcheries en

prenant en compte les différents piliers (écosystèmes, sociaux, économiques et institutionnels) qui doivent être considérés dans leur ensemble lorsqu'on tente d'expliquer la mise en œuvre de telles politiques par le Ministère.

Afin d'étudier la question de la gestion des pêches face aux pêches INN à travers le cadre théorique du néo-institutionnalisme, il est pertinent de bien saisir la logique entourant le secteur des pêches au Canada depuis les années 80. Historiquement parlant, le Canada est un pays qui dépend grandement de ses zones côtières et de ses ressources pour subvenir aux besoins de sa population. Dans les années 70 et 80, plusieurs mesures sont mises en place afin de commencer à protéger les stocks de poissons affectés par la croissance de la population et la mondialisation. À travers la théorie du néo-institutionnalisme du choix rationnel, il est possible de saisir ces mesures comme étant : « [...] expliqués moins comme des produits dérivants de structures institutionnelles que le résultat de décisions individuelles et collectives prises en considérant ces mêmes structures » (Lecours 2002, p.9). Autrement dit, les mesures fédérales mises en place à partir des années 70 et 80 pour protéger le secteur des pêches sont vues comme étant le résultat des décisions prises par les acteurs individuels et collectifs qui tentent de faire valoir leurs intérêts et préférences dans le secteur des pêches.

Afin de protéger les ressources aquatiques, des limites fédérales mises en place dans les années 70 et 80 viennent alors tant influencer la livraison des services et biens que la création de comités consultatifs pour venir influencer les décisions du fédéral (*substantive and procedural instruments* selon Hood- Howlett 2009). Ces limites fédérales portent spécifiquement sur le nombre et la taille des navires, plus particulièrement dans

l'Atlantique, sur l'utilisation de quotas et l'établissement de zones de pêche. On assiste alors à la mise sur pied d'associations de pêcheurs et de nombreux comités consultatifs entre l'industrie et le gouvernement. Les associations de pêcheurs et d'apprêteurs font désormais valoir leurs intérêts en siégeant aux comités consultatifs du gouvernement pour chaque pêche principale et à la répartition des quotas entre les secteurs de la pêche.

Du côté fédéral, le MPO est créé en 1979, comme ministère autonome responsable de la gestion des pêches et de la recherche, de l'océanographie, de l'hydrographie et des ports pour petits bateaux (Gough 2015). À partir de ce moment, Pêches et Océans Canada est donc l'organisme fédéral chargé d'assurer la gestion de l'aquaculture sur l'ensemble du territoire canadien en vertu de la *Loi sur les pêches* (1985) y compris là où un gouvernement provincial a un rôle de premier plan quant à la délivrance de baux et de permis. Le Ministère joue désormais un rôle d'organisme de réglementation de la protection de l'environnement. (Gouvernement du Canada 2016). Le MPO a aussi comme mandat d'assurer la croissance économique du secteur maritime, ainsi que l'innovation dans des domaines comme l'aquaculture et la biotechnologie (Gouvernement du Canada 2021). Étant un ministère autonome, la théorie du néo-institutionnalisme permet de mieux comprendre comment la gestion des pêches entreprise par le Gouvernement fédéral est perçue en tant que mesures administratives et légales qui viennent apporter des solutions alternatives entre le marché et l'État.

Depuis les années 80, les ressources halieutiques jouent un rôle important au Canada, en tant que source d'alimentation et de revenus pour les personnes autochtones et

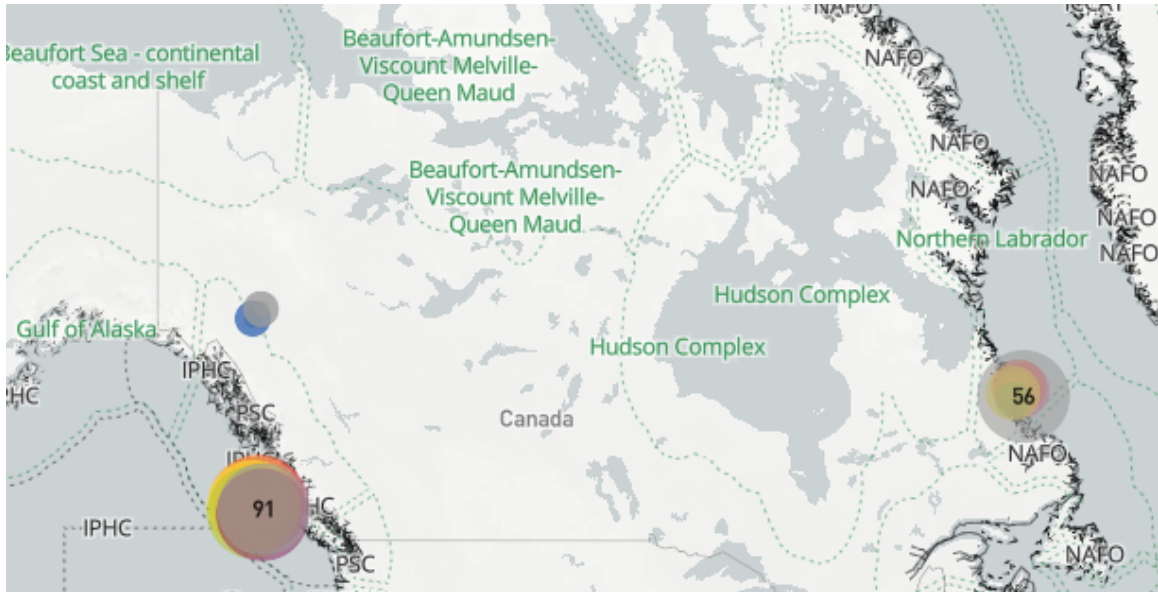
non autochtones, mais plus particulièrement auprès des populations côtières. Le secteur des pêches devient désormais critique pour assurer la subsistance des populations côtières, de même qu'un moteur économique pour supporter une industrie nationale. (instruments de type *Treasure* de Hood à travers la création de financement pour le secteur des pêches). Il était alors important d'établir des objectifs nationaux en matière de pêche durable. Selon le MPO, : « on entend [par pêche durable] une pêche et un élevage des stocks de poissons qui combent les besoins d'aujourd'hui sans nuire à la capacité de répondre aux besoins de demain. » (Lefebvre 2019).

Dès la moitié des années 1980, le Canada devient le plus grand exportateur de poissons au monde. Les prises et les prix enregistrent des records sans précédent. Par contre, les stocks de poissons commencent à se dégrader et sont également de plus en plus menacés par les pêches INN. Le Gouvernement fédéral a alors réagi en étendant son champ de compétences, lui conférant le pouvoir d'inclure des dispositions relatives à la protection de l'environnement. Ces dispositions ont été prises avec un objectif de gestion efficace du secteur des pêches. Ainsi, afin de protéger les stocks de poissons, le gouvernement du Canada met en place en 1985 la *Loi des pêches* sous laquelle le ou la ministre prend ses décisions afin de régir les pêches au niveau national. De manière plus précise, la loi vient : « encadrer la gestion et la surveillance judiciaires des pêches en plus de la conservation et la protection du poisson et de son habitat, notamment par la prévention de la pollution » (Gouvernement du Canada 2021). La loi s'applique dès lors non seulement aux zones d'eaux canadiennes, mais également à toute partie du plateau continental canadien située au-delà des eaux de pêche canadiennes, à l'égard des espèces sédentaires (Ibid).

Après plus de deux décennies sous la gouverne de la loi, l'annonce de mesures restrictives en 2012 sous le Gouvernement Harper afin de restreindre la protection légale des espèces aquatiques sans intérêt commercial direct au Canada vient freiner les progrès effectués par le Gouvernement fédéral au courant des années 80 à 2010. Face aux mesures mises en place en 2012, le nouveau Gouvernement de Justin Trudeau annonce pour sa part en 2015 son intention d'établir une meilleure gestion des pêches au Canada en proposant de rétablir les mesures abolies en 2012. De plus, il proposera également de rétablir le financement destiné aux programmes des sciences (Dellivers, Daigle et Westwood 2017) et de procéder à la modernisation de la *Loi sur les pêches* pour assurer la protection complète de tous les poissons et de leur habitat (Gouvernement du Canada 2021).

Aujourd'hui, bien que le secteur de la pêche soit en meilleure forme et somme toute bénéfique pour l'économie et la santé des Canadiens, ce secteur d'activités est menacé par la pêche INN. Au Canada, les profits résultants de la pêche NN sont estimés à 354 millions de dollars par année, soit presque 14 % des revenus issus du secteur des pêches au Canada (Oceana 2020). Parmi les types d'infractions les plus communes à l'intérieur des zones d'eaux canadiennes, il est possible de noter la surpêche, soit lorsqu'un taux ou un niveau de pêche n'est pas durable, c.-à-d. qui nuit au rétablissement d'un stock de poissons (MPO 2009). Ensuite, la non-déclaration des poissons pêchés et la prise accessoire, soit la capture de poissons ou d'espèces aquatiques non désirés (Pêches et Océans Canada 2019) qui contribuent à la détérioration des stocks de poissons et met en danger l'écosystème marin, en plus de saper les moyens de subsistance des pêcheurs légitimes sont également très présents au Canada. De plus, les activités de pêches sont surtout concentrées au large de

l'Océan Pacifique (en Colombie-Britannique) et à l'Est du pays (provinces maritimes), dans ce qui est une des zones économiques exclusives (ZEE) les plus vastes au monde, équivalant à environ 31 pour cent de la masse terrestre du pays (Gouvernement du Canada 2018).



**Graphique 1. Régions où la plupart des activités liées à la pêche INN au Canada prennent place (source : Spyglass).**

Située au-delà de la mer territoriale, une ZEE peut s'étendre à partir des 12 milles (22 km) au large des côtes nationales (eaux territoriales) et jusqu'à un maximum de 200 milles (370 km) (Ibid) tout en respectant les zones établies par les autres pays. Concrètement, le régime de ZEE instaure un espace maritime sur lequel un État côtier peut exercer ses droits souverains — et non une entière souveraineté — en matière d'exploration et d'usage des ressources naturelles » (Labévière 2020, p.48).

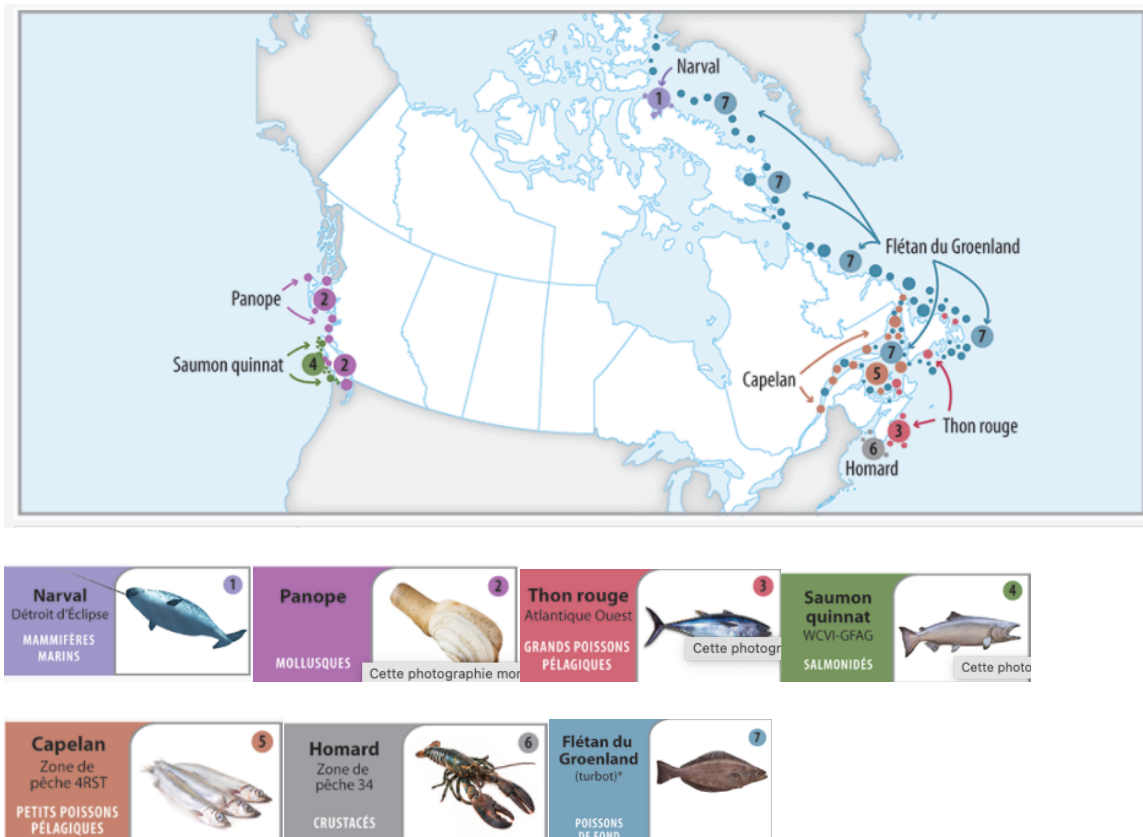
Tenter de contrer les nombreuses menaces reliées à la pêche INN qui pèsent sur les ressources halieutiques du Canada dans une zone si vaste pose un défi de taille pour les gestionnaires des pêches. Parmi les principales menaces observées pour les stocks, on retrouve ; la pêche d'espèces faisant l'objet de moratoires ; le dépassement des prises accessoires permises pour des espèces faisant l'objet de moratoires ; le dépassement de quotas, ou du volume de poissons qu'il est permis de capturer ; la récolte de poissons de petite taille ; les rapports erronés sur les prises ; la pêche dans une zone qui a été fermée ; et le contrôle inefficace, par les États du pavillon, de leurs bateaux en haute mer (Pêches et Océans 2005, p.2).

Au courant des dernières décennies, le Canada a perdu près de 50 % de ses stocks de poissons en raison de la surpêche, et la tendance ne cesse de s'accroître (Agence QMI 2020). On se souviendra de l'effondrement des stocks de morue en 1992 au Nouveau-Brunswick, crise sans précédent qui avait alors privé des dizaines de milliers de Canadiens de leurs revenus en raison d'un trop grand nombre de quotas octroyés. Désormais, en vertu d'un moratoire, les pêcheurs côtiers de Terre-Neuve-et-Labrador n'ont droit qu'à une prise annuelle d'un peu plus de 3 600 livres sous ce qu'on appelle un quota de pêche récréative (Thomson & Ahluwalia 2012).

Du côté du Pacifique, en Colombie-Britannique, l'industrie du saumon sockeye est au cœur des activités reliées aux pêches INN. Ayant vu sa population grandement diminuée ces dernières années en raison de la surpêche effectuée dans la région, les experts ne s'attendent pas à voir l'espèce revenir dans la rivière Fraser en grande quantité dans les

prochaines années. Par contre, Pêches et Océans Canada continue de prendre des mesures pour protéger les stocks et contrer les effets des pêches INN. En août 2021, les agents du Ministère ont enlevé près de 200 filets de pêche et autres équipements de pêche illégaux de la rivière Fraser (Bennett 2021). Malheureusement, il semble que les filets soient remis à l'eau dès le jour suivant la confiscation, représentant un échec de gestion de la part du Ministère. Les plans de gestion sont alors affaiblis, car les poissons capturés illégalement ne sont pas officiellement enregistrés et déclarés. Le plus gros problème — du point de vue de la conservation — vient du fait qu'il s'agit probablement du plus grand impact de la récolte sur les poissons en voie de disparition, et cela n'est actuellement pas pris en compte dans aucun type de plan de gestion ou de plan de rétablissement (Bennett 2021).

**Graphique 2.** Échantillon des principaux stocks de poissons du Canada



Source : Bureau du Vérificateur général du Canada 2016

Il est toutefois utile de mentionner que le Canada a fait des progrès remarquables en termes de conservation et protection marine au cours de 20 dernières années. On peut mentionner, par exemple, la décision de l'ancienne Ministre Bernadette Jordan, quant au nouveau Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril (FNCEAP). Ce fonds vise à soutenir le rétablissement et la protection des espèces aquatiques en péril, en permettant l'adoption d'approches axées sur les espèces multiples, les lieux, et les menaces. Une somme de 28,95 millions de dollars a été prévue dans le budget de 2021 pour les projets du FNCEAP, dans le cadre de l'initiative Patrimoine naturel amélioré, sur cinq ans, à compter de 2021-2022 (Gouvernement du Canada 2021). De plus, le Gouvernement est davantage à l'écoute des besoins de sa population depuis la dernière décennie en travaillant plus étroitement avec les autres acteurs impliqués dans le secteur, dont les populations rurales et les gouvernements provinciaux, territoriaux et les peuples autochtones. Ainsi, à travers son cadre pour la pêche durable, le Gouvernement du Canada entend consulter davantage les acteurs issus des organismes environnementaux, des groupes de pêcheurs, du grand public, des peuples autochtones et de l'industrie de la pêche. À titre d'exemple concret, dans son plan stratégique national de 2005 à 2010, Pêches et Océans Canada établissait des objectifs afin, notamment, de faire participer davantage les groupes autochtones aux processus décisionnels de gestion des pêches selon un modèle de cogestion (Gouvernement du Canada 2019).

De plus, en 2015, le Gouvernement du Canada a annoncé son objectif de protéger dix pour cent des océans d'ici 2020. Cet objectif a été établi en 2010 lorsque le Canada et 195 autres Parties à la Convention sur la diversité biologique ont approuvé le Plan

stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique. Les parties se sont alors engagées à atteindre les objectifs mondiaux en matière de biodiversité afin de protéger davantage la nature et de contribuer à inverser l'important déclin de la biodiversité. Conséquemment, le Canada a établi, en 2015, ses propres objectifs en matière de biodiversité, dont dix-neuf cibles nationales reposant sur des mesures prises par tous les ordres de gouvernement, tous les secteurs et tous les Canadiens (Gouvernement du Canada 2019). En 2019, le gouvernement fédéral protégeait ainsi près de 793 906 kilomètres carrés – soit près de 14 pour cent — des zones océaniques et côtières au Canada.

Assurer une gestion durable du secteur des pêches au Canada est d'une importance cruciale avec des impacts directs sur la population. Au Canada, une centaine de collectivités sur la côte du Pacifique et plus d'un millier au Canada atlantique sont dépendantes de la pêche commerciale. À l'intérieur des terres, les collectivités de pêche comprennent de petits villages en bordure de lacs dans le Nord des Prairies à d'importants centres autour des Grands Lacs. La pêche procure des emplois directs à bord des bateaux et à terre. Elle est à l'origine aussi de milliers d'autres emplois associés dans les chantiers maritimes, les entreprises de camionnage et chez des fournisseurs de toutes sortes. (Conseil canadien des Pêcheurs professionnels 2021). En 2003, le secteur des pêches employait environ 115 000 personnes à travers le pays (Pêches et des Océans 2005, p.2). En 2018, la part des pêches commerciales dans l'économie canadienne, incluant les pêches en mer et en eau douce, représentait plus de 3,7 milliards de dollars et 45 907 emplois, et celle des transformateurs de poissons et de fruits de mer, qui comprennent les installations

de préparation et de conditionnement des produits, 6,6 milliards de dollars et 26 429 emplois (Chalupovitsch, Lafrance & Nguyen 2020).

Les pêches commerciales sont aussi diversifiées que les pêcheurs qui les pratiquent et les régions où ils pêchent. La gestion des pêches commerciales varie donc en fonction des espèces et des régions. Cela vaut tout autant au niveau international lorsqu'on pense au cadre législatif régissant le secteur des pêches.

### **Cadre législatif et de gouvernance du secteur des pêches**

Afin d'analyser la performance du Gouvernement du Canada quant à sa gestion du secteur des pêches, il est également utile de bien saisir les bases juridiques qui régissent ce secteur tant au plan national qu'international. Les zones de pêches se délimitant par des limites fluides, où plusieurs pays se partagent, et dans certains cas se disputent des stocks de poissons qui ne cessent de franchir les frontières, un cadre législatif international chapeaute les activités de pêches. La mise en place de ce cadre est le résultat des interactions et de la collaboration entre un ensemble d'acteurs qui se sont mis d'accord pour mieux gérer les stocks de poissons globaux et les tensions grandissantes sur le partage de ces stocks (théorie de gouvernance- résultat commun des interactions et de la collaboration entre l'ensemble des acteurs en présence). On retrouve dans le secteur des pêches des implications politiques, économiques, environnementales et de subsistance qui implique un nombre croissant d'intervenants et de parties prenantes. La gouvernance ainsi mise en place dans le secteur des pêches est donc un exemple de gouvernance qui « [...] renvoie à un nouveau modèle d'exercice du pouvoir en société. Elle implique une visée de

participation publique et une vision décentralisée du pouvoir, celui-ci n'étant plus la prérogative du seul État de droit» (Létourneau 2009, p.3). C'est une gouvernance qui permet «[...] l'inclusion paradigmatique du rôle de différents acteurs non gouvernementaux, notamment des groupes d'intérêts, des entreprises privées et autres instances civiques ou communautaires, dans les modèles d'étude de la prise de décision et de la formulation de politiques» (Pierre et Peters 2000, p.32). C'est donc à travers une collaboration décentralisée entre les acteurs impliqués dans l'établissement du cadre juridique du secteur des pêches au courant des années 80 et 90 que nous sommes en partie en mesure de saisir les dynamiques de prises de décision dans le secteur des pêches au Canada aujourd'hui.

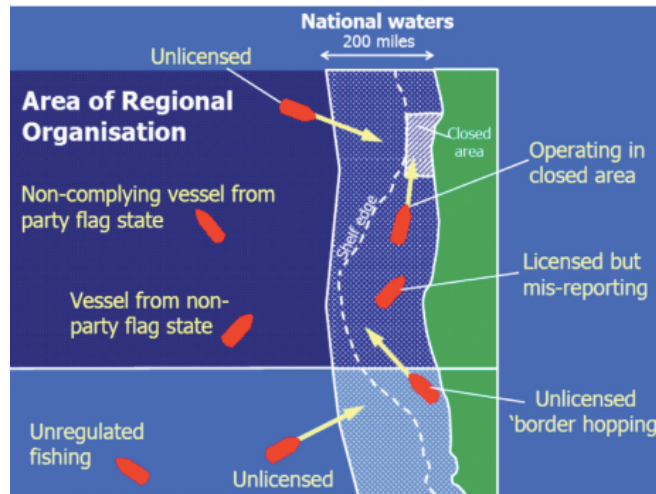
La gouvernance des océans [et des pêches] est essentiellement régie par la Convention des Nations-Unies sur le droit de la mer de 1982 (CNUDM). Considérée comme la « Constitution des Océans », celle-ci constitue la base juridique internationale de la protection et de l'utilisation des ressources vivantes et non vivantes des océans mondiaux (Widjaja, Long, Wirajuda et al. 2020, p.41). Ce traité permet aux bateaux de naviguer librement en mer tout en respectant les lois de pêche et en coopérant avec les autres nations (Instruments de type *nodality* et *authority* selon Hood qui permettent de surveiller les zones de pêche à travers des réglementations et des standards juridiques internationaux). La convention prévoit également que chaque État doit exercer effectivement sa juridiction et son contrôle en matière administrative, technique et sociale sur les navires battant son pavillon. De plus, les conflits concernant la pêche peuvent être soumis au Tribunal

international du droit de la mer créé en vertu de la CNUDM, à la Cour internationale de Justice ou à l'arbitrage (Ibid).

La Convention des Nations-Unies sur le Droit de la Mer a été adoptée le 10 décembre 1982. Elle n'entre cependant en vigueur que douze ans plus tard, soit le 16 novembre 1994, après la ratification d'un soixantième État. Des pays comme la France (1996), la Chine et la Russie (un an plus tard), se sont joints par la suite. Quinze pays l'ont signée, mais non ratifiée, dont les États-Unis, tandis que dix-sept autres ne l'ont toujours pas signée, dont Israël, la Turquie, le Venezuela et l'Érythrée (Labévière 2020, p.47). Le processus de mise en place du cadre légal des pêches permet d'illustrer le processus d'élaboration des accords internationaux au sein du système des Nations-Unies et du fait même du rôle des organisations internationales dans la gestion du secteur de la pêche.

La Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer aussi connu sous le nom de la convention de Montego Bay, modifie, clarifie et développe également différentes clauses du droit coutumier et du droit conventionnel (traités existants) sur les frontières maritimes, notamment de la « mer territoriale » et du « plateau continental », tandis qu'elle crée une nouvelle zone maritime, la « Zone économique exclusive » (ZEE).

### Graphique 3. Pêches INN : zones économiques exclusives



Source : Isolina Boto et Camilla La Peccerella 2009

Ainsi, à partir de 1994, chaque État côtier peut décider de créer ou non une ZEE qui s'étend à partir des 12 milles (22 km) au large des côtes nationales (eaux territoriales) et jusqu'à un maximum de 200 milles (370 km) (Ibid) tout en respectant les zones établies par les autres pays.

Toutefois la seule délimitation des zones ne suffit pas à contrer la menace grandissante des activités frauduleuses en mer. C'est pourquoi en 2001, l'Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) s'attaque à la lutte contre les pratiques grandissantes que sont les pêches INN. Dans le contexte du Code de conduite pour une pêche responsable et de son objectif global de pêche durable, le FAO émet un Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI-INDNR) en délimitant des principes relatifs aux efforts de conservation et de gestion des stocks de poissons dans toutes les pêches de capture. Le plan propose ainsi à l'ensemble des États des mesures systématiques, efficaces

et transparentes à mettre en œuvre à travers, entre autres, les Organisations régionales de gestion des pêches appropriées (ORGP), établies conformément au droit international (Organisation des Nations-Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2001). Par ORGP, on entend : « *An intergovernmental organization formed by member nations or countries that share practical and financial interests in a particular region of international waters or of highly migratory species. RFMOs are dedicated to the sustainable management of fishery resources, and most of them have management powers including setting catch and fishing effort limits, technical measures, and control obligation's* » (C4ADS 2019).

Dans ses efforts pour promouvoir le développement durable, les Nations-Unies s'attaquent donc à l'importance de conserver et de gérer de manière durable les océans, les mers et les ressources marines. L'objectif 14 de développement durable (ODD14) des Nations Unies invitait notamment : « d'ici à 2020, à réglementer efficacement la pêche, à mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices » (Gambardella 2018, p.3). Pour y arriver, les ORGP doivent travailler de pair afin de mettre en place des mesures de surveillance, de suivi et de contrôle des navires qu'elles ont autorisés à pêcher dans leur zone de compétence. À cet effet, les ORGP ont d'abord établi un registre des navires autorisés afin de distinguer les activités de pêches légales des activités de pêche non réglementées. Afin d'assurer le suivi, la surveillance et le contrôle des activités de pêche, les ORGP ont développé des mesures permettant de contrôler les activités de pêche tout au long de leur déroulement. Ces mesures comprennent un système de documentation des captures, de surveillance des navires, des inspections en mer, des programmes d'observation et de surveillance des transbordements,

soit le fait de transférer des prises de poissons, de l'équipement et d'autres ressources entre deux navires en haute mer (C4ADS 2019), des inspections au port ou encore la désignation des ports de débarquement (Gambardella 2018, p.5).

Les mesures adoptées ne semblent toutefois pas avoir toute la même portée. La grande majorité des ORGP, par exemple, exigent de leurs États membres qu'ils demandent aux navires battant leur pavillon de s'équiper d'un système de surveillance des navires qui permet une surveillance par satellite de la position des navires de pêche lorsqu'ils se trouvent en mer. Par contre, de nombreux navires éteignent leurs systèmes d'identification automatique (SIA) lorsqu'ils effectuent des activités de pêches illicites en haute mer. Par SIA, on entend : « un système d'échange continu et automatisé de messages entre navires et stations terrestres par radio VHF (*Very High Frequency*). Ce système a été développé et implanté pour la sécurité maritime [...] et pour la gestion du trafic [...] » (Turgeon et al. 2018, p.128). De plus, de nombreuses ORGP ne se sont pas dotées de système de documentation des captures (Gambardella 2019, p.5) et certains n'ont pas mis en œuvre des programmes d'inspections en mer par faute de moyens financiers insuffisants.

Malgré ces faiblesses, encore aujourd'hui, les principes directeurs du FAO permettent aux ORGP de lutter contre les pêches INN autant à l'international qu'à l'intérieur des juridictions nationales. Si les ORGP ont la responsabilité principale de la gestion et de la conservation des ressources halieutiques sur la scène internationale, d'autres organisations internationales sont également très impliquées telles que la Convention sur la diversité biologique ou encore la Convention sur le commerce

international des espèces de flore et de faune sauvages menacées d'extinction (CITES). La gestion et la conservation des ressources halieutiques : « s'inscrivent ainsi dans un "complexe de régimes" qui nécessite une mise en cohérence des différents régimes par une coopération institutionnelle » (Raustalia et al. 2004).

Le Canada figure parmi les pays signataires tant de la convention de Montego Bay de 1982 que de la CITES en plus de mettre sur pieds de nombreuses initiatives internationales de coopération afin de lutter contre les pêches INN. De manière générale :

« Les priorités à l'échelle internationale de Pêches et Océans Canada (MPO) sont de mettre fin à la surpêche, d'améliorer la façon dont la communauté internationale gère les stocks en haute mer, de préserver la santé des écosystèmes océaniques, de favoriser un système commercial qui appuie et fait la promotion des intérêts canadiens et de veiller à ce que le Canada demeure un pays sûr et sécuritaire » (Gouvernement du Canada 2020).

De manière complémentaire, les deux organisations régionales importantes pour la gestion des stocks pour le Canada sont l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (OPANO) qui régit les stocks de poissons dans l'Atlantique-Ouest en plus de l'Organisation pour la conservation du saumon (OCSAN) qui régit pour sa part les stocks de saumon de l'Atlantique Nord (Gouvernement du Canada 2020). D'où la participation active du Canada pour influencer la gestion durable des stocks tant nationaux et régionaux.

Malgré de nombreux progrès du droit de la mer, notamment l'entrée en vigueur de la convention de Montego Bay : « nombre d'États, dont la Chine, cherchent encore à s'appropriier de nouveaux espaces maritimes et à restreindre la liberté de navigation tout en étant impliqués dans des activités de pêches INN. Avec l'augmentation du transit maritime

des personnes, des marchandises et de l'information (câbles sous-marins à fibres optiques) dues à la mondialisation dans les dernières décennies, la haute mer tend à devenir une zone grise ou de plus en plus de crimes, de vols et détournements d'embarcations, de trafics (drogues, armes, êtres humains), de pêches illégales, de piraterie, de terrorisme, de dégâts environnementaux et d'esclavage ont lieu (Labévière 2020, p.47). À travers les nouveaux modèles en gouvernance, de nombreux efforts effectués par l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion du secteur des pêches sont encore nécessaires afin de contrer les effets des pêches INN tant au plan national qu'à l'international.

### **Gestion des pêches à travers la collaboration**

La gestion du secteur des pêches au Canada n'est pas différente des autres secteurs sur bien des aspects, dans le sens où une pluralité d'acteurs doivent collaborer afin d'établir des objectifs de gestion durable au long terme. Il est possible d'étudier la question à travers les théories en gouvernance en administration publique. Selon ce courant de pensée, le Gouvernement du Canada effectue une gouvernance économique à travers les ressources et copropriétés communes dans le domaine environnemental. À travers une collaboration accrue avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur des pêches au Canada, ce courant de pensée permet d'illustrer de quelles manières les communautés ont le potentiel de s'autogouverner et d'éviter la surexploitation des ressources (Holland, G., & Sene, O. 2010, p.444). Afin de gérer de manière durable les ressources aquatiques, Elinor Ostrom conçoit quelques principes clés à suivre, dont des procédures mises en place afin de faire des choix collectifs et le fait que l'ensemble du [secteur des pêches] système soit organisé à plusieurs niveaux (Holland, G., & Sene, O. 2010, p.444).

Faisant écho aux théories en gouvernance, la Constitution du Canada confère certains pouvoirs relatifs au Gouvernement du Canada en ce qui a trait à la protection et conservation du secteur maritime. Selon l'article 91 des lois constitutionnelles du Canada, l'autorité législative exclusive du parlement du Canada s'étend à toutes les matières tombant dans les catégories de sujets ci-dessous énumérés, à savoir notamment : la milice, le service militaire et le service naval, et la défense du pays (91.7) ; les amarques, les bouées, les phares et l'île de Sable (91.9) ; la navigation et les bâtiments ou navires (91.10), et les pêcheries des côtes de la mer et de l'intérieur (91.12) (Gouvernement du Canada 2022). Afin de gouverner efficacement dans ces champs de compétences, le Gouvernement du Canada se doit de collaborer avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur des pêches. On peut alors penser aux gouvernements provinciaux, aux commerçants, aux pêcheurs et aux grandes compagnies d'importations et d'exportations au pays. De manière complémentaire, les patrouilleurs de la Garde côtière canadienne (GCC) et la Gendarmerie royale du Canada (GRC) jouent également un rôle essentiel dans l'établissement et le respect de la sécurité maritime et de la libre-circulation en mer.

Depuis quatre ans, le gouvernement fédéral a mis en à profit ses pouvoirs exécutifs en procédant à plusieurs changements afin d'assurer la durabilité des pêches au Canada. Le gouvernement Trudeau a rétabli le financement des sciences de la pêche, amélioré la transparence des données, fortement accru le nombre d'habitats marins protégés et introduit une *Politique nationale de surveillance des pêches* (2019). La *Loi sur les pêches* moderne entrée en vigueur en 2019 exige désormais pour sa part la reconstitution [et la protection] des stocks de poissons épuisés et de leurs habitats dans les prochaines années (OCEANA 2020). Par sa mise en application, la loi prévoit également :

« La protection de tout poisson et de tout habitat du poisson, une attribution plus claire des permis liés aux projets de développement, une nouvelle capacité de reconnaître les politiques sur la pêche côtière dans ses règlements, une meilleure capacité à protéger la biodiversité à l’avenir, le savoir traditionnel fourni par les peuples autochtones doit éclairer les décisions relatives à l’habitat et une attention accrue accordée à la restauration de l’habitat et au rétablissement des stocks de poissons » (Gouvernement du Canada 2021).

Afin d’aider la croissance de l’économie canadienne, les autorités canadiennes se sont engagé de manière plus précise à prendre des dispositions concrètes afin de reconnaître et d’améliorer la situation socio-économique de sa population côtière. « La loi modernisée va permettre de garantir que les retombées économiques de la pêche vont bien aux titulaires de permis et à leurs collectivités, en enchâssant clairement les politiques actuelles sur les pêches côtières dans la réglementation » (Gouvernement du Canada 2021). Ces précisions sont comprises à l’intérieur des modifications apportées au règlement sur la pêche côtière qui comprend le *Règlement de pêche de l’Atlantique de 1985* et le *Règlement de pêche des provinces maritimes* (1993). Ces modifications clarifient les règles régissant les permis de pêche côtière et créent de nouvelles exigences réglementaires afin que les permis demeurent entre les mains des pêcheurs locaux et indépendants. (Gouvernement du Canada 2021).

Du côté des gouvernements provinciaux et territoriaux, ceux-ci ont comme mandat, entre autres, de venir appuyer le gouvernement fédéral dans la gestion du secteur des pêches. De manière générale, ce palier de gouvernements fait avancer ses priorités ministérielles en lien avec la pêche en prenant part aux processus de consultations et de négociations un peu partout au pays (instrument de type *Authority* Selon Hood afin de redistribuer le pouvoir entre la main des différents paliers lors de consultations- Howlett

2009). Les ministres fédéraux et provinciaux se rencontrent lors des réunions annuelles afin de discuter des priorités annuelles. De plus, les gouvernements provinciaux peuvent exercer leur pouvoir en remettant en question les décisions du fédéral en ce qui a trait à une politique ou un programme qui a des répercussions sur sa province ou encore en prenant part au financement de projets nationaux ou provinciaux. À titre d'exemple, en 2021, l'ancienne ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne, l'honorable Bernadette Jordan, s'est jointe aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour annoncer un investissement total de 8,5 millions de dollars qui a été alloué à huit associations sans but lucratif du secteur du poisson et des fruits de mer. Cet investissement va permettre de financer en partie des études de marché essentielles, des études de consommation, ou encore des stratégies de commercialisation nationales et internationales (Pêches et Océans Canada 2021). Les ministères provinciaux et territoriaux associés aux pêches font donc avancer leurs priorités ministérielles associées à leurs zones territoriales respectives en plus de faire valoir les idées de l'ensemble de la population au Canada sous le principe de la bureaucratie représentative.

Autre effort notable afin de lutter contre les pêches INN, le Gouvernement du Canada s'est engagé à protéger et à conserver ses ressources nationales ainsi de prendre part aux efforts de conservations partout au monde. Au courant des dernières décennies, le Gouvernement du Canada a d'ailleurs collaboré à maintes reprises avec une multitude de partenaires internationaux afin d'assurer une gestion durable du secteur des pêches. Le MPO surveille les activités de pêche de bateaux battant pavillon étranger dans les eaux

internationales en plus de négocier et d'appliquer des traités de pêche internationaux et des accords commerciaux (Pêches et Océans 2005, p.5).

En janvier 2021, le gouvernement fédéral proposait également de nouvelles réglementations des pêches afin de reconstruire les stocks de poissons surexploités à des niveaux abondants (Fawcett-Atkinson 2021). Aux mêmes fins, en février 2021, le Gouvernement du Canada a annoncé le lancement du nouveau programme international de suivi de la pêche illégale à l'aide de technologies de télédétection satellitaire. En collaboration avec le Ministère de la Défense nationale (MDN), le Centre des sciences pour la sécurité de Recherche et développement pour la défense Canada, le Ministère d'Affaires mondiales Canada (MAM), et la société [en robotique spatiale] MDA, Pêches et Océans Canada a lancé ce nouveau programme afin de détecter les navires qui se livrent à des activités de pêche INN (Pêches et Océans Canada, 2021). Le Programme de détection des navires sombres (*DVD*), d'une valeur de 7 millions de dollars (Agence QMI 2021), utilise la technologie satellitaire afin de localiser et suivre les navires frauduleux en haute mer.

Faisant partie du financement de 11,6 millions de dollars pour les engagements du Canada en matière de santé des océans annoncé lors de la réunion ministérielle du G7 de 2018 à Halifax, en Nouvelle-Écosse, le programme s'est doté de partenaires allant de l'Agence des pêches du Forum (qui représente 15 petits États insulaires de la région du Pacifique) à l'Autorité maritime de l'Équateur et la Direction nationale des espaces aquatiques (chargée de la surveillance et du contrôle dans le domaine maritime équatorien). En décembre 2020, des responsables canadiens et équatoriens ont signé un protocole

d'entente pour officialiser leur partenariat et renforcer la surveillance autour des îles Galápagos - un site du patrimoine mondial de l'UNESCO (ibid). Ce Programme de détection des navires sombres est décrit comme étant l'un des moyens les plus novateurs à la disposition du Gouvernement fédéral pour combattre les pêches INN dans le futur.

Avec ce programme, les autorités nationales et internationales sont en mesure d'assurer une meilleure surveillance et détection des entités criminelles impliquées dans la pêche INN. Toutefois, la mise en œuvre de plus ample réglementions quant aux systèmes de surveillance électronique va être nécessaire dans les prochaines années afin de pouvoir identifier un plus grand nombre d'activités reliées à la pêche INN à l'intérieur de la zone économique exclusive canadienne.

Suivant les efforts de lutte contre la pêche INN, le Gouvernement du Canada s'est également engagé le 25 juin dernier à ratifier un accord international dans le but d'interdire la pêche commerciale dans l'Océan Arctique central, soit trois ans après que neuf pays, dont le Canada, l'Union européenne et la Russie l'aient signé. Selon l'ancienne ministre du MPO Bernadette Jordan, cet accord joue un rôle important dans la protection de l'environnement marin changeant qui est déjà affecté par les changements climatiques et la pêche INN (Quinn 2021). L'Accord vise à empêcher que des activités de pêche commerciales y soient menées jusqu'à ce que le gouvernement fédéral dispose de renseignements scientifiques adéquats pour éclairer la prise de mesures de gestion. En travaillant avec d'autres nations côtières et en se fiant aux savoirs traditionnels autochtones dans la région de l'Arctique, le Canada va aider à protéger les écosystèmes présents dans la région pour que les futures générations puissent pleinement en profiter. Afin de rédiger

le texte final de l'accord, le Gouvernement du Canada a mené des consultations avec des membres de l'*Inuit Circumpolar Council* qui faisaient partie de la délégation canadienne en plus de collaborer avec des acteurs issus à la fois de l'industrie de la pêche, des groupes environnementaux ainsi que les gouvernements territoriaux (Gouvernement du Canada 2021). Ce cadre va permettre au Canada et aux autres parties à l'accord de :

« Prendre en compte les connaissances autochtones et locales ; prendre des mesures de conservation et de gestion appropriées ; de coopérer en matière de sciences et de recherche dans le centre de l'océan Arctique ; et d'assurer la mobilisation et la participation des peuples autochtones de l'Arctique » (Ibid).

L'Accord international pour la prévention d'activités non réglementées de pêche en haute mer dans le centre de l'Océan Arctique est un accord juridiquement contraignant qui rentre en vigueur pour une période de seize ans, après laquelle les parties signataires, autres que le Canada et l'Union européenne, incluant la Chine, le Japon, la Russie, l'Islande, les États-Unis, la Norvège, la Corée du Sud et le Danemark, vont pouvoir ratifier l'accord pour une période additionnelle de cinq ans (Quinn 2021).

**Graphique 4. zone couverte par l'Accord pour la prévention d'activités non réglementées de pêche en haute mer dans le centre de l'océan Arctique.**



Source : Pêches et Océans Canada 2021

Étant de plus en plus alimentées par les tensions géopolitiques dans la zone arctique, les ressources arctiques, halieutiques comme terrestres, exploitées de manière extensive par les populations autochtones au Canada, ont rapidement éveillé l'attention des Européens et des Russes. « Les ressources alimentaires qu'offrait l'océan Arctique ont attiré dans ces mers des flottes européennes (hanséatique, britannique, basque, islandaise) venues pêcher la morue aux xv<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, ou la baleine à partir du xviii<sup>e</sup> siècle » (Loizzo et Tiano 2019). Aujourd'hui, en raison de la fonte des glaces, de plus en plus de bateaux commerciaux viennent pêcher et du fait même surexploiter les ressources dans la zone arctique afin de faire le plus de profits possibles en plus d'établir leur puissance politique à l'échelle internationale, au détriment des besoins de la population locale qui pêche pour subvenir à ses besoins de base.

Le Gouvernement fédéral signale donc que des efforts remarquables seront nécessaires dans les prochaines années afin de pouvoir assurer une protection efficace de nos environnements marins. Le gouvernement mettra sur pieds davantage de consultations, des discussions et des négociations serrées afin d'identifier de nouveaux secteurs halieutiques, d'établir de plus amples mécanismes de protection, d'effectuer une meilleure gestion durable et une surveillance adéquate de notre secteur des pêches (Newswire 2021).

## **Gestion des pêches à travers la chaîne de valeur**

Afin de bien saisir de quelles manières les outils administratifs et légaux fédéraux permettent d'effectuer une meilleure gestion du secteur des pêches face aux pêches INN au Canada, il est primordial d'examiner l'entièreté de la chaîne d'approvisionnement des pêches. Pour se faire, le cadre théorique du néo-institutionnalisme permet de mieux saisir

l'état de la gestion du secteur des pêches en raison de son caractère multisectoriel. À travers ce cadre théorique, il est possible de considérer les différents piliers (écosystèmes, sociaux, économiques et institutionnels) qui doivent être considérés dans leur ensemble, et à différentes échelles (locale, nationale, internationale) afin de bien mesurer et cerner la portée des activités et interventions des acteurs impliqués dans ce secteur face aux pêches INN. De plus, le courant du néo-institutionnalisme sociologique en administration publique permet de saisir de quelles manières les employés du Ministère de Pêches et Océans Canada possèdent des valeurs et des représentations similaires en plus de travailler au sein d'une culture organisationnelle qui tend à privilégier la gestion durable des pêches et protéger les eaux canadiennes en :

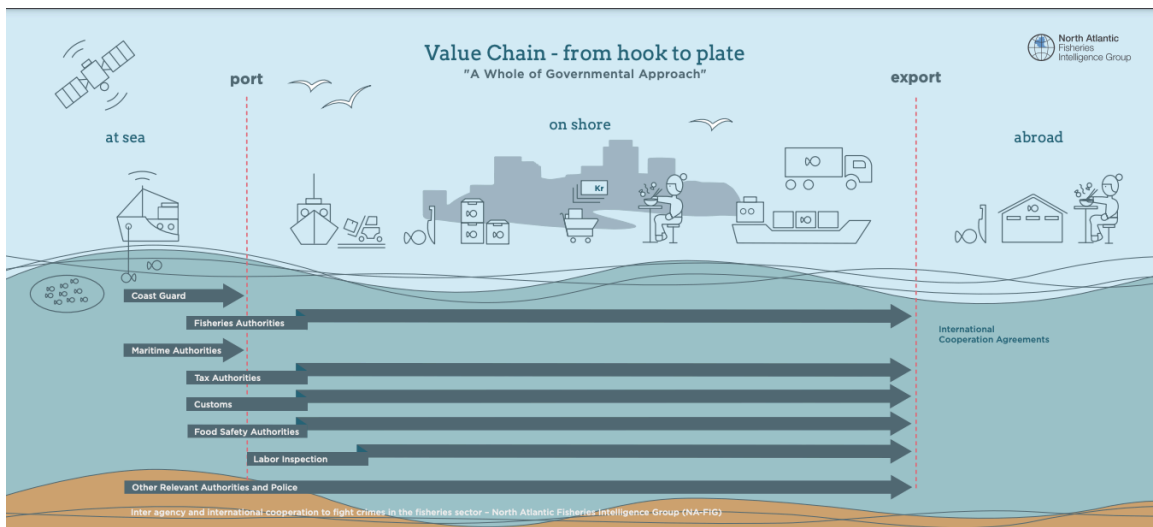
« assurant la gestion durable des pêches et de l'aquaculture ; travaillant en collaboration avec les pêcheurs, les collectivités côtières et les peuples autochtones afin d'assurer leur prospérité à long terme [...], veillant à ce que les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada soient protégés contre les répercussions négatives ; veillant à ce que les navires commerciaux et les plaisanciers puissent naviguer en toute sécurité sur nos eaux et ; étant là pour sauver des vies et protéger l'environnement lorsqu'une urgence survient » (Gouvernement du Canada 2021).

Dans le cas qui nous intéresse, il est utile de noter que la pêche INN comprend un éventail d'activités halieutiques illégales qui menacent la gestion durable des pêches. Lorsqu'on parle de pêche INN, il s'agit principalement des violations des lois, des accords ou des traités internationaux concernant la pêche illégale. Ces activités sont complexes et surviennent à toutes les étapes de la chaîne de valeur, autant à l'intérieur de juridictions nationales qu'en haute mer. Dans une chaîne de valeur standard, les bateaux commerciaux doivent d'abord obtenir un permis pour pêcher dans une zone d'eau (instrument de type

*Nodality* selon Hood- Howlett 2009). Afin d'obtenir leur permis, les entités criminelles usent souvent de pratiques illégales telles que la falsification de documents, l'extorsion ou encore la corruption. De plus, il arrive souvent que les ouvriers des bateaux se fassent recruter à travers des compagnies-écrans situées aux bords des zones maritimes auxquelles ces groupes sont affiliés. Ces criminels vont alors s'enregistrer sous le nom d'une compagnie légale pour, entre autres, être en mesure de cacher la nature du navire, de son propriétaire, de son exploitant ou encore du commerce des produits (C4ADS 2017).

Une fois sur l'eau, les pêcheurs frauduleux utilisent souvent de l'équipement de pêche illégal et pêchent aux limites ou au-delà des zones maritimes interdites. Il arrive également qu'un navire fasse du *Flag hopping*, soit lorsqu'un navire change régulièrement de pavillon afin de profiter des systèmes les moins regardants et de faire en sorte que les services d'inspection et de contrôle aient plus de mal à suivre ses traces (Commission des communautés européennes 2007, p.6). Lorsque les produits illégaux sont transportés vers les marchés d'alimentation, les réseaux criminels transbordent souvent leurs cargaisons dans des ports illégaux afin de ne pas se faire prendre. Puis, une fois arrivé dans les marchés d'alimentation, il est fréquent de voir les entités criminelles étiqueter faussement les produits en leur donnant une apparence de produits légaux ou de meilleure qualité afin d'éviter de payer des taxes et faire le plus de profits possible lors des ventes. Une forme particulièrement troublante de fraude aux produits de la mer est la substitution d'espèces : échanger des espèces moins chères, moins désirables ou plus facilement disponibles contre des espèces plus chères. Cela peut inclure : « [...] l'échange de produits d'élevage contre des poissons capturés dans la nature et provenant du marché noir contre des variétés

capturées légalement. L'étiquetage erroné comprend la présentation d'informations fausses, incomplètes ou trompeuses sur le produit » (Thurston & Willmot 2019, p.2). À titre d'exemple, 53,2 % des poissons dans les marchés d'alimentation chinois étaient faussement étiquetés par des réseaux criminels en 2018 selon l'étude intitulée *Aperçu de la fraude alimentaire dans le secteur de la pêche* (FAO 2018).



**Graphique 5. Chaîne de valeur des pêches (source : North Atlantic Fisheries Intelligence Group)**

Afin de lutter contre les pêches INN, le Gouvernement du Canada souhaite instaurer une approche de traçabilité tout au long de la chaîne de valeur, du bateau à l'assiette. Cette approche reçoit un haut taux d'acceptabilité sociale au Canada puisque près de 94 % de la population souhaite obtenir plus d'informations sur la provenance des produits de la mer qu'elle consomme en plus de 80 % des Canadiens qui pensent qu'en améliorant les standards nationaux d'étiquetage des produits de la mer, ils seront plus portés à acheter ce type de produits. Actuellement, c'est plus de 30 % des fruits de mer importés au Canada qui sont déclarés avec une spécificité insuffisante pour permettre un classement en matière de durabilité (Fawcett-Atkinson 2021). De plus, le Canada a un

excédent commercial quant aux produits de la mer durables puisque nous exportons des produits de la mer plus durables que nous en importons. «Canadian industries that sell their products in the EU are already in compliance with these requirements, yet fishers from other countries who sell their products in Canada are not obliged to provide the same level of information to Canadian consumers » (Govender et al. 2016, p.7).

En général, le Canada déploie une quantité significative de ressources afin de combattre effectivement le recours aux pratiques de pêches INN à l'intérieur des eaux canadiennes. Pour l'année fiscale de 2020-2021, le MPO a dépensé près de 1.1 milliards de dollars en opérations maritimes et intervention (Pêches et Océans Canada 2021). Par contre, le Canada finance indirectement la pêche INN en important des quantités importantes des produits de la mer pêchés illégalement en raison du manque de traçabilité dans la chaîne de valeur des pêches. Le Canada se dote de produits de la mer de haute qualité, dont près de 85 pour cent qui sont exportés. Près de 80 pour cent des fruits de mer vendus au Canada sont importés d'outre-mer à plus faibles coûts. « Seafood is more prone to mislabelling than any other protein source in the Canadian food market because it is traded globally more than any other food and often follows a long, complex and notoriously opaque path from a fishing vessel to our plate » (Thurston 2019, p.2).

En raison du manque de traçabilité tout au long de la chaîne de valeur des pêches, le Canada contribue au réseau global des pêches INN et de pratiques de commerces de fruits de la mer illégaux impliquant des transferts d'argent et de commodités obtenus grâce à des activités illégales. Le Canada perd près de 93,8 millions de dollars en revenus issues des taxes fédérales par année en raison du commerce illégal des produits de la mer, et les

Canadiens dépensent jusqu'à 160 millions par année sur les fruits de mer issus des pratiques de pêches INN. Ces pratiques fragilisent la durabilité des pêches et viennent tromper les consommateurs et les pêcheurs canadiens légitimes (Thurston 2020, p.2).

La demande pour le poisson est toutefois élevée considérant le nombre de zones d'eau et d'espèces fraîches qui habitent le territoire. Plus faible en matières grasses que la viande rouge, le poisson est riche en différentes vitamines (D, A et B) ainsi qu'en minéraux (notamment le calcium, l'iode, le zinc, le fer et le sélénium). Il est une source de protéines de grande qualité — 150 grammes de poisson contient près de 50 à 60 pour cent de la portion quotidienne de protéines pour les adultes (FAO 2020, p.73) — en plus de constituer un complément précieux dans les régimes alimentaires pauvres en vitamines et en sels minéraux, ce qui est le cas dans de nombreux pays en voie de développement. En 2015, la consommation moyenne de poisson par habitant dans les pays industrialisés était estimée à près de 24,9 kg (ibid). D'où l'engouement pour la demande canadienne (et mondiale) des produits de la mer dans les dernières décennies.

Le thon *skipjack*, les crevettes d'élevage et le saumon sont parmi les espèces vendues les plus insoutenables au pays (Govender et al. 2016, p.18). C'est en partie en raison du fait que :

“The Canadian scheme only requires agents to trace the provenance of the seafood back by one step in the supply chain, whereas European Union and American schemes, for example, require each agent to be able to trace the provenance of the product back to the very beginning of the supply chain. In Canada, the only information required is the country where the seafood product was last processed if it was imported – rather than where it originally came from – and the generic marketplace (or common) name (Thurston 2019, p.8).

Dans la même lignée, c'est la compagnie d'importation et non les agences gouvernementales qui est responsable de vérifier que les critères de traçabilité tout au long de la chaîne de valeur soient respectés au Canada. Considérant que la compagnie souhaite faire le plus de profits possible en vendant ses produits de la mer au Canada, il y a alors un conflit d'intérêts du fait que celle-ci est responsable quant à la déclaration des critères de traçabilité déclarés aux autorités pour être sujets aux exigences canadiennes.

Lorsque les produits de la mer sont importés au Canada, un permis d'importation doit être soumis à l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC). Cette déclaration est habituellement électronique et contient un code de *Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (code SH)* afin d'identifier l'espèce en question. Par contre, les déclarations électroniques pour les importations de fruits de mer sont rarement vérifiées, à moins qu'il s'agisse d'espèces sous haute surveillance. Cela rend donc les importations illégales au Canada plus faciles. De plus, les produits pêchés illégalement ont plus de chances d'être faussement étiquetés lors des ventes. « In fact, an Oceana study conducted across six Canadian cities between 2017-2019, Oceana Canada found that 47 per cent of seafood samples in Canadian grocery stores and restaurants analyzed using DNA testing were mislabelled » (Thurston 2020, p.4).

Reste tout de même qu'en 2014, le Canada était le septième plus grand pays exportateur de produits de la mer, avec un ensemble apparemment solide de lois et de politiques régissant la gestion des pêches et de l'aquaculture. Les organisations environnementales, les détaillants et les programmes de certification sont également

activement engagés dans des initiatives de marchés de produits de la mer durables. Le gouvernement fédéral doit procéder de l'avant avec son approche de traçabilité du bateau-à-l'assiette afin d'assurer que les produits canadiens soient des produits provenant de sources sûres, pêchées légalement et bien étiquetées. Pour se faire, le gouvernement doit miser sur les pratiques suivantes : le partage d'informations entre les acteurs impliqués dans le secteur afin d'avoir des standards à suivre dans l'industrie ; une documentation complète des captures de pêche et de leur processus d'étiquetage ainsi que de bases électroniques pour rentrer les données associées aux captures de pêche (Thurston 2019, p.6). Le Canada est donc un endroit idéal pour évaluer le succès des incitatifs du marché pour la durabilité des fruits de mer (Govender et al. 2016, p.9) en plus de subvenir aux besoins de sa population.

## **Lutte contre les pêches INN à travers une économie bleue canadienne**

Afin d'assurer une gestion durable des pêches face aux pêches INN, le Canada se doit de miser sur sa stratégie nationale d'Économie bleue. Il est possible de mieux comprendre l'impact d'une telle stratégie dans le secteur des pêches à travers le cadre théorique en gouvernance. Afin de protéger les ressources aquatiques tant au niveau local, provincial et national au long terme, le gouvernement du Canada entend collaborer étroitement avec les provinces et territoires, les peuples autochtones et les groupes issus de l'industrie de la pêche. Les décisions politiques à l'égard de la conservation et de la protection des ressources aquatiques et environnementales doivent refléter les interactions entre les différents acteurs impliqués dans le secteur des pêches (instruments de type *Authority* selon Hood- Howlett 2009).

Allant de pair avec son engagement envers les différents acteurs impliqués dans le secteur, le Gouvernement du Canada doit utiliser une approche de prise de décisions politiques basées sur la science dans le secteur environnemental. La stratégie de l'économie bleue reflète parfaitement le désir du gouvernement fédéral de développer davantage sa gouvernance afin de protéger l'environnement d'aujourd'hui et de demain. Autant ici qu'à l'international, la FAO fait écho au fait que de plus en plus de pays constatent que : « l'économie bleue a la possibilité de devenir une économie bleue circulaire en adoptant des politiques au niveau des écosystèmes régionaux, et des outils par les parties prenantes, pour se transformer vers la durabilité » au long terme (Union pour la Méditerranée 2020).

Alors que notre pays se remet tranquillement des conséquences financières de la COVID-19, les ressources océaniques peuvent jouer un rôle fondamental pour notre reconstruction économique et une croissance durable du secteur des pêches. Malgré que l'économie bleue était déjà une priorité ministérielle avant la pandémie, celle-ci a été renforcée dans la nouvelle lettre de mandat donnée à la nouvelle ministre des Pêches et Océans Joyce Murray à la fin de 2021 ;

« Working in close collaboration with provinces and territories, Indigenous communities and industry, you will also continue to prioritize the growth of Canada's blue economy to create opportunities for freshwater and ocean sectors and coastal communities, recognizing that Canada's blue economy must be supported by a world-leading conservation plan » (Prime minister of Canada 2021).

Allant de pair avec ce principe, il est utile de noter que selon plusieurs auteurs tels que Carrier Doneys (2015), le concept de développement durable, qui aspire à balancer les rapports de force entre l'environnement, le social et l'économie, afin de répondre aux aspirations des générations présentes et futures, ne semble pas être en mesure de corriger la situation actuelle à lui seul. En effet, [...] c'est effectivement sur l'économie que repose encore la majorité des décisions publiques en matière environnementale (p.12).

Au Canada, la stratégie nationale de l'« Économie bleue » établie en 2016 génère des centaines de milliers d'emplois, surtout en milieu rural. Toutefois, une économie bleue vigoureuse commence par des poissons sauvages en quantité (OCEANA 2020) qui ont le potentiel de se reproduire au long terme. Le gouvernement fédéral s'est donné comme objectif d'accroître la conservation maritime au Canada en conservant 25 % des secteurs marins et côtiers d'ici 2025 et en visant 30 % d'ici 2030 (Pêches et Océans Canada 2020). Comme volet essentiel de cette stratégie, de nouvelles normes de protection des aires marines protégées fédérales et d'autres mesures de conservation efficaces, notamment les refuges marins, seront mises en œuvre pour protéger la biodiversité et renforcer la capacité des écosystèmes afin de résister aux perturbations (ex. : la surexploitation ou les changements climatiques), de se rétablir ou de s'y adapter.

Dans le but de s'assurer que la stratégie reflète bien les besoins de l'ensemble de la population canadienne, le MPO, de concert avec les peuples autochtones, a établi des systèmes de gouvernance axée sur la collaboration pour favoriser la coordination et la cogestion des activités océaniques (ibid). Le Gouvernement fédéral entend investir

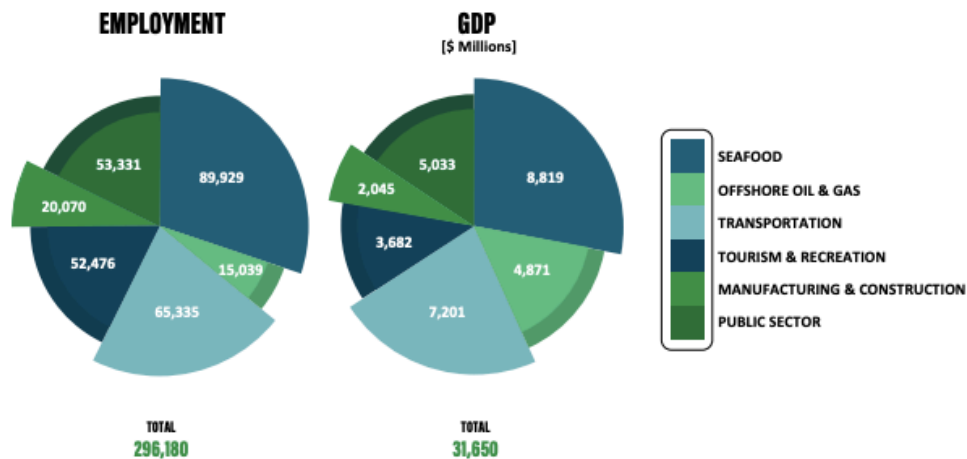
davantage dans les prochaines années afin de diminuer les écarts en matière d'inégalités socio-économiques entre les Autochtones, les Premières Nations, les Inuits et les Métis. Pour y arriver, le gouvernement Trudeau a récemment proposé de nouveaux projets législatifs afin de mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. « The legislation is a road map to advance lasting reconciliation with Indigenous peoples[...]» (Fisheries and Oceans Canada 2021). Le MPO compte mettre en place davantage d'accords et des programmes similaires dans les prochaines années afin de supporter une approche d'entreprise résiliente basée sur les Océans et le développement durable.

Essentiellement, l'Économie bleue vise à favoriser l'économie locale tout en portant attention à la santé des stocks de poissons canadiens. Le Gouvernement du Canada travaille également en collaboration avec l'industrie canadienne des fruits de mer en menant des consultations pour s'assurer qu'elle demeure concurrentielle sur le marché mondial et pour protéger les consommateurs et les pêches en prévenant la fraude aux produits de la mer et en prenant des mesures pour mettre fin à la pêche INN (Gouvernement du Canada 2021). Des consultations en ligne ont été menées auprès de plusieurs partenaires issus du secteur des poissons et fruits de mer, dont des partenaires issus de l'industrie, des organisations autochtones, des organisations non gouvernementales (ONG), des universités et d'autres paliers de gouvernements (Ibid) en 2021. La traçabilité du bateau à l'assiette complète l'investissement de 24,4 millions de dollars sur 5 ans du gouvernement fédéral en 2019 dans le cadre de la *Politique alimentaire pour le Canada*, afin d'améliorer

la capacité fédérale de lutter contre la fraude alimentaire afin de protéger les consommateurs contre la tromperie et les entreprises contre la concurrence déloyale (Ibid).

L’initiative est cruciale pour le secteur considérant qu’elle est au cœur du secteur des pêches durables au Canada en raison de ses répercussions tant sur la production durable, la sécurité alimentaire, la diminution d’émissions de carbone dans l’industrie alimentaire, le développement des communautés côtières, la réconciliation autochtone ainsi que l’innovation et le développement de la science. « Our ocean sectors contribute approximately \$31.7 billion annually in gross domestic product and account for close to 300,000 jobs » (Fisheries and Oceans Canada 2021). La production de fruits de mer représente pour sa part 90 000 emplois et 9 milliards de dollars du PIB national (Graphique 5). D’où l’importance d’une bonne mise en œuvre pour l’économie canadienne de demain.

**Graphique 5. Blue Economy Total Employment and GDP by Sector, 2016**



Source : Pêches et Océans Canada 2021

Une gestion durable des pêches doit passer par une prospérité des entreprises dans le secteur afin de pouvoir fournir de la nourriture à longueur d'année à l'ensemble de la population (Lansbergen 2021), tant rurale qu'urbaine. Le poisson et les fruits de mer sont une source riche en protéines qui dégage peu d'émissions de carbone. Cette catégorie de produits n'a besoin que de peu d'eau et d'espace comparativement aux autres espèces animales en plus de se convertir facilement en nourriture comestible. D'où leur importance crucial dans l'alimentation future au Canada et ailleurs (Fisheries Council of Canada 2020).

Plusieurs experts ont noté que dans les prochaines années, le développement économique du secteur des pêches et du Canada risque de passer de plus en plus par le développement de l'aquaculture. « [...] Today, aquaculture products currently account for approximately half of the seafood consumed globally. It's the fastest-growing form of food production in the world and is considered to be a solution to meeting global seafood demand while taking pressure off of wild fish stocks » (Contributor 2021). À titre d'exemple, en Colombie-Britannique, près de 87 000 tonnes de saumon atlantique sont produites à cette fin. À ce nombre, il s'agit de la première source de nourriture issue de l'agriculture exportée au pays. « Mariculture products may offer a climate-friendly, high-protein food source, because they often have lower greenhouse gas (GHG) emission footprints than do the equivalent products farmed on land » (Jones et al. 2022, p.1).

Malgré ces possibles bienfaits environnementaux, plusieurs groupes dans l'Ouest canadien, particulièrement en Colombie-Britannique, s'inquiètent des revers potentiels de l'aquaculture. « [...] Conservation and advocacy groups, including Clayoquot Action, have

fought to have salmon farms removed because of diseases and sea lice transferred to struggling wild salmon stocks » (Lavoie 2022). Ayant seulement un filet qui sépare les stocks [de saumon] sauvages de ceux prévus pour l'aquaculture, l'aquaculture a également le potentiel d'infecter et de détériorer les stocks de poissons canadiens.

Avec davantage de pratiques pour le développement durable du secteur des pêches et une demande croissante pour le poisson et les fruits de mer depuis le début de la pandémie, il s'agit d'un moment parfait pour que le secteur des pêches au Canada devienne plus résilient pour le futur (Lansbergen 2022). Le tout devra bien sûr être fait en prenant en compte non seulement les réglementations en vigueur, mais également l'impact sur la santé des espèces et de l'environnement en général.

### **Commentaire critique de la gestion du secteur par le Fédéral**

Comme mentionné plus haut, depuis les années 80, le gouvernement fédéral a déployé plusieurs efforts notables afin d'établir une meilleure gestion des pêches face aux pêches INN. Il est d'ailleurs en train de procéder à une réorganisation de sa stratégie de gestion du secteur des pêches. En étant plus stratégique et plus coopératif, le gouvernement fédéral (dont Pêches et Océans Canada) a déployé un arsenal impressionnant de réglementations dans les dernières années qui s'est développé en termes de : « conservation des ressources et des écosystèmes, de performances économiques du secteur halieutique ou de bien-être des communautés vivant de la pêche » (Le Gallic, Mardle et Boncoeur 2006, p.6). Dans la même lignée, le Gouvernement canadien est en train de développer son rôle de leadership dans la lutte contre les pêches illicites, non déclarées et non réglementées à travers de nombreuses initiatives, dont la mise en œuvre d'outils administratifs et légaux,

afin d'assurer une gestion durable du secteur des pêches et du même coup de s'assurer que sa population d'un océan à l'autre succombe à ses besoins de base. Bien que ces initiatives soient louables, de nombreux efforts ont encore besoin d'être faits si l'on souhaite un impact réel face aux dommages engendrés par les pêches INN.

Parmi les efforts à réaliser du côté du Gouvernement fédéral, il va être important dans les prochaines années d'établir de meilleures politiques stratégiques à l'échelle nationale. De manière plus précise, les pêches, les océans et les autres écosystèmes aquatiques au Canada doivent être protégés contre l'exploitation illégale et les interférences grâce à la mise en œuvre de plus amples politiques nationales dans le Cadre pour la pêche durable (CPD) du MPO. Parmi celles-ci, des politiques similaires à la *Politique sur la gestion des prises accessoires* (2019) et la *Politique de surveillance des pêches* (2019) aideraient grandement à instaurer une gestion durable des ressources au long terme. Grâce à de telles politiques, le Canada serait en mesure de protéger ses ressources contre les pêches INN en plus d'augmenter le pourcentage des stocks de poissons principaux situés dans la zone de prudence et saine, celui-ci qui se situait à 46 % lors de l'année fiscale 2020-2021 (Pêches et Océans Canada 2021).

Dans la même lignée, davantage de réglementations et programmes nationaux plus inclusifs devront être mis sur pieds dans les prochaines années. On peut alors penser à la mise sur pied de la *Loi relative aux stocks de poissons* rédigé en 2021 par le Ministère qui va permettre, entre autres, de protéger davantage les espèces aquatiques contre les menaces externes tels que la pêche INN (Pêches et Océans Canada 2021). Également, davantage de

programmes tels que le Programme de prestation et subvention aux pêcheurs, un programme ponctuel visant à soutenir les pêcheurs indépendants et les pêcheurs à la part du Canada dont les revenus ont diminué en raison de la pandémie de COVID-19, mais qui n'étaient pas admissibles aux autres mesures fédérales existantes, devront être mis sur pieds dans les prochaines années afin d'assurer l'employabilité des populations locales même après la pandémie (Ibid p.6).

Actuellement, le gouvernement fédéral ne mise également pas assez sur sa capacité d'intervention lors d'opérations tactiques afin de combattre les pêches INN. Par contre, le ministère entend corriger le tir. Dans son plan ministériel de 2020-2021, le MPO a mis l'emphase sur le besoin de la Garde côtière de continuer à se doter de l'équipement requis pour s'acquitter de ses fonctions en plus de recevoir de nouveaux navires pour veiller à ce que sa flotte puisse appuyer les services qu'elle fournit aux Canadiens et aux navigateurs, assurer le maintien des routes de navigation commerciales, faire valoir la souveraineté du Canada et appuyer l'exploration scientifique (Ibid p.29). La livraison de nouveaux navires modernes va permettre une meilleure protection et défense des ressources aquatiques et environnantes contre les menaces externes dans les prochaines années.

Afin de protéger les ressources aquatiques et environnantes en plus de subvenir aux besoins de la population canadienne, le monde académique va également devoir faire davantage d'efforts dans les prochaines années afin de contribuer à la lutte contre les pêches INN pour les générations futures. Il est vrai que de nombreuses études quant à l'évaluation de la gestion des pêches au Canada ont été menées dans les dernières décennies. Par contre,

de nombreux écarts n'ont pas encore été adressés. De manière générale, le côté académique ne s'est pas attardé en profondeur à l'étude de l'efficacité des efforts en renforcement de la loi effectués par le fédéral. Malgré quelques papiers (dont Bennett et al. 2021 et Adam-Ledunois & Mansuy 2019) écrits ces dernières années, se sont plutôt de nombreux rapports gouvernementaux qui se sont penchés sur ces questions. Dans les prochaines années, il serait important que le monde académique y consacre plus d'attention en procédant à des partenariats de recherche avec le fédéral afin de mener des études en profondeur sur l'impact des pêches INN sur la gestion durable des pêches au Canada.

Également, il y a peu d'études académiques qui ont été faites tant sur l'évaluation des politiques publiques du Gouvernement et de l'industrie, mais également sur l'étude des impacts des pêches INN sur les populations côtières et autochtones. En effectuant mes recherches, je me suis rendu compte de la complexité à trouver des articles académiques récents sur ces sujets qui semblent lourdement sous-étudiés par la communauté scientifique.

## **Conclusion**

À travers ce mémoire, j'ai tenté de répondre à la question de recherche suivante : de quelles manières la mise en œuvre d'outils administratifs et légaux fédéraux influence-t-elle la gestion du secteur des pêches au Canada depuis les années 80 face aux pêches illicites ? À travers mon étude, il est possible de constater que le Gouvernement du Canada a réussi à effectuer une meilleure gestion partielle de son secteur des pêches grâce au déploiement d'une panoplie d'instruments politiques pensés par Christopher Hood. On

peut alors penser aux efforts réalisés par le Gouvernement fédéral quant à son renforcement dans ses réglementations, politiques et programmes nationaux, dans sa mise en application des lois ainsi que dans sa coopération avec ses partenaires nationaux et internationaux. Du fait même, j'ai été en mesure de confirmer mon hypothèse selon laquelle les outils administratifs et légaux influencent l'efficacité du gouvernement à lutter contre les pêches illicites qui ont à leur tour une incidence sur la gestion durable du secteur des pêches au Canada. Par contre, il demeure que la pêche INN représente encore aujourd'hui l'une des plus grandes menaces à la biodiversité marine, à l'économie et à la sécurité alimentaire au Canada.

Étant un enjeu d'actualité, la demande pour les produits de la mer ne cesse d'augmenter malgré que les stocks de poissons nationaux et mondiaux soient en grande partie surexploités. Dans les prochaines années, il va être extrêmement important d'assurer une gestion durable des pêches face aux pêches INN et aux autres facteurs externes adjacents si l'on souhaite atténuer les dommages causés par nos activités humaines et ainsi protéger les générations futures. Afin d'établir une meilleure gestion durable des pêches, les nouvelles mesures et lois devront être adoptées en fonction de l'espèce et des besoins de la région ciblée. De plus, davantage de consultations et de discussions auprès des différents acteurs impliqués dans le secteur devront être mises sur pieds afin que les nouvelles mesures de gestion reflètent les points de vue des Canadiens. La durabilité des poissons et des fruits de mer doit également passer par l'instauration de l'approche du bateau à l'assiette afin d'avoir des fruits de mer canadiens provenant de sources sûres, pêchés légalement et étant adéquatement étiquetés. Puis, dans les prochaines années, il va

être important de miser sur les savoirs locaux et scientifiques afin d’instaurer des pratiques durables, tant pour l’aquaculture, les pêches récréatives et les pêches commerciales.

La gestion des pêches consiste à utiliser au mieux et de façon durable les ressources halieutiques pour le bien de l’humanité. Il faut pour cela sauvegarder les écosystèmes et conserver la biodiversité. Les approches « conventionnelles » à la gestion des pêches, la réglementation du comportement des pêcheurs et le contrôle de la mortalité des poissons sont des facteurs importants pour atteindre l’objectif de durabilité – s’ils sont appliqués efficacement (FAO 2012). Après tout, « des écosystèmes marins sains sont essentiels au maintien de la vie sur Terre. L’océan nous fournit de l’oxygène, de la nourriture, des moyens de subsistance, des loisirs, la régulation du climat, la protection contre les tempêtes et de nombreux autres services écosystémiques » (Schram et al. 2019, p. 1).

Établir une meilleure gestion du secteur des pêches au Canada est vital tant pour le maintien d’une gestion durable des stocks, mais également pour assurer la sécurité alimentaire des Canadiens en plus de remplir les obligations relatives aux traités nationaux et internationaux dont le Canada est signataire afin de conserver notre statut international dans le secteur halieutique.

Dans les prochaines années, il est donc primordial de respecter et de mettre en œuvre davantage de quotas et d’objectifs en matière de durabilité environnementale en imposant une gestion publique des pêches plus consciencieuses des besoins de sa population côtière. Bien que le gouvernement fédéral possède une feuille de route pouvant

aider à mieux gérer ses pêches face aux pêches INN, une fondation légale solide, basée sur des connaissances scientifiques et locales en plus des nombreux partenariats locaux, nationaux et internationaux sont nécessaires afin de veiller au bien-être des générations futures. Grâce à une meilleure gestion des pêches et à la protection des habitats essentiels, il est possible d'espérer restaurer la productivité des océans et de combattre les pêches INN à l'échelle nationale. Ces efforts ont le potentiel d'engendrer des bénéfices financiers, politiques et sociaux pour l'ensemble de la population canadienne, tout en assurant aux populations côtières croissance, sécurité alimentaire et emplois pour l'avenir.

## Bibliographie

Adam-Ledunois, S. & Mansuy, R. (2019). Outil de gestion publique à visée collaborative : un mythe ? Le cas du diagnostic territorial partagé. *Gestion et management public*, 7/3 (1), 49-69. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/gmp.073.0049>

Agence QMI. (2020). Ottawa lance un programme de surveillance contre la pêche illégale. *TVA Nouvelles*. Repéré à <https://www.tvanouvelles.ca/2021/02/24/ottawa-lance-un-programme-de-surveillance-contre-la-peche-illegale-1> (consulté le 30 avril 2020).

Bellini, S., Drevet, B., Grimand, A. & Oiry, E. (2018). Les espaces de discussion : un vecteur de régulation des paradoxes de la Nouvelle Gestion Publique ? *Revue de gestion des ressources humaines*, 107 (1), 3-22. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/grhu.107.0003>

Bennett, N. (2021). Illegal fishing rampant on Fraser in year of scarcity. *BIV*. Repéré à <https://biv.com/article/2021/08/illegal-fishing-rampant-fraser-year-scarcity> (Consulté le 12 septembre 2021).

Beswick, A. (2021). The Mi'kmaq fishing dispute in Nova Scotia: What the treaties said and how the wording could affect a future fishery. *Saltwire*. Repéré à <https://www.saltwire.com/atlantic-canada/news/the-mikmaq-fishing-dispute-in-nova-scotia-what-the-treaties-said-and-how-the-wording-could-affect-a-future-fishery-100625452/> (consulté le 25 août 2021).

Bezès, P. et Musselin, C. (2015). Le New Public Management : Entre rationalisation et marchandisation ? Laurie Boussaguet; Sophie Jacquot; Pauline Ravinet. *Une 'French Touch' dans l'analyse des politiques publiques ?*, Presses de Sciences Po, pp.128 - 151, 2015, 9782724616453. (hal-01520666)

Bondaroff, P., Teale N., Reitano, Tuesday et Van der Werf, Wietse. (2015). « The Illegal Fishing and Organized Crime Nexus: Illegal Fishing as Transnational Organized Crime ». *The Global Initiative against Transnational Organized Crime and the Black Fish*. Repéré à [https://www.academia.edu/29824021/The\\_Illegal\\_Fishing\\_and\\_Organized\\_Crime\\_Nexus\\_Illegal\\_Fishing\\_as\\_Transnational\\_Organized\\_Crime](https://www.academia.edu/29824021/The_Illegal_Fishing_and_Organized_Crime_Nexus_Illegal_Fishing_as_Transnational_Organized_Crime)

Boto, I., et La Peccerella, C. 29 avril 2009. Lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) : Impacts et défis pour les pays ACP Ressources sur la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). Centre Technique de Coopération agricole et rurale ACP-UE (CTA), Bruxelles, repéré à <https://brusselsbriefings.files.wordpress.com/2012/10/reader-br-10-iuu-fisheries-fre.pdf>

Brunelle, D. (2010). GOUVERNANCE. Théories et pratiques. Montréal : Éditions de l'Institut international de Montréal, 2010, 372pp.

C4ADS. (2017). Hooked : How Demand for a Protected Fish Lined the Pockets of Mexican Cartels & Sunk the Future of an Endangered Porpoise Species. Washington, DRC, Repéré à <https://static1.squarespace.com/static/566ef8b4d8af107232d5358a/t/59c011106f4ca3a44430588c/1505759529205/Hooked.pdf> (consulté le 30 avril 2021).

C4ADS. (2019). Strings Attached : Exploring the onshore networks behind Illegal, unreported and unregulated fishing. Washington, DCR, repéré à <https://static1.squarespace.com/static/566ef8b4d8af107232d5358a/t/5d7022301845f300016ee532/1567629912450/Strings+Attached.pdf> (consulté le 12 février 2021).

Caron, I. (2020). L'évolution de l'exercice du contrôle dans l'administration publique fédérale canadienne. *Canadian Public Administration*, 63 (1), 34-52.

Carrier D., C. (2015). LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES PÊCHES AU TRAVERS DU CAS DES THONIDÉS DANS L'ATLANTIQUE CENTRE-OUEST. Essai de double diplôme (Université de Sherbrooke). Repéré à [https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8030/Carrier\\_Doneys\\_Cassiopea\\_MEnv\\_2015.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/8030/Carrier_Doneys_Cassiopea_MEnv_2015.pdf?sequence=1&isAllowed=y) (consulté le 13 juin 2021).

Castaneda et al. (2020). A brief history of Fisheries in Canada. *American Fishery Society*, 45 (6), <https://www.afs-oc.org/wp-content/uploads/2020/07/F453p303-318Castaneda.pdf> (consulté le 25 mars 2022).

Chalupovitsch, M., Lafrance, D., et Nguyen, T. (2020). Statistiques de 2018 sur les pêches commerciales au Canada. *Bibliothèque du parlement*. Repéré à <https://notesdelacollline.ca/2020/06/01/statistiques-de-2018-sur-les-peches-commerciales-au-canada/> (consulté le 1<sup>er</sup> mai 2021).

Chan, L. et al. (2011). First Nations Food, Nutrition and Environment Study (FNFNES): results from British Columbia (2008/2009). University of Northern British Columbia, Prince George, BC, Canada.

Chapsos, I., and Hamilton, S. (2019). Illegal fishing and fisheries crime as a transnational organized crime in Indonesia. *Trends Org. Crime* 22, 255–273. doi: 10.1007/s12117-018-9329-8

Commission des communautés européennes. (2007). COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ DES RÉGIONS relative à une nouvelle stratégie communautaire en vue de prévenir, de décourager et d'éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Bruxelles (601). <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2007:0601:FIN:FR:PDF> (consulté le 16 mars 2022).

Conseil Canadien des Pêcheurs Professionnels. (2021). Les collectivités de pêche. Repéré à <http://www.fishharvesterspecheurs.ca/fr/industrie-de-la-peche/collectivites> (consulté le 30 mai 2021).

Contributor. (2021). Where does aquaculture fit into Canada's blue economy strategy? *The Pigeon*. Repéré à <https://the-pigeon.ca/2021/04/13/where-does-aquaculture-fit-into-canadas-blue-economy-strategy/> (Consulté le 22 janvier 2022).

Devillers, R., Daigle, R. et Westwood, A. (2017). Révision de la Loi sur les pêches: le Canada est-il prêt à renouer avec la science? *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/509644/revision-de-la-loi-sur-les-peches-le-canada-est-il-pret-a-renouer-avec-la-science> (consulté le 12 janvier 2022).

Eastern Door. (2020). First Nations have their own legal authority to regulate their fishing rights. *Options Politiques*. Repéré à <https://policyoptions.irpp.org/magazines/october-2020/first-nations-have-their-own-legal-authority-to-regulate-their-fishing-rights/> (consulté le 2 mai 2021).

Elder-Vass, D. (2012). Toward a Realist Social Constructionism. *Sociologia, Problemas E Praticas* 70: 9-24 DOI:10.7458/SPP2012701208

FAO. (1996). World food summit : Rome declaration on world food security and World Food summit plan of action. FAO

FAO. (2001). Plan d'action international visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Rome. 27p, Repéré à <http://www.fao.org/3/y1224f/y1224f00.htm> (consulté le 30 avril 2021).

FAO. (2012). GESTION DES PÊCHES; Les aires marines protégées et la pêche. Dans *FAO DIRECTIVES TECHNIQUES POUR UNE PÊCHE RESPONSIBLE*: ISSN 1020-5306. Repéré à <https://www.fao.org/3/i2090f/i2090f.pdf> (consulté le 15 mars 2022) .

FAO. (2016). Deep-Sea Fisheries. Repéré à <http://www.fao.org/fishery/topic/4440/en>>. (consulté le 15 avril 2021).

FAO. (2020). La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2020. La durabilité en action. Rome. Repéré à <http://www.fao.org/3/ca9229fr/ca9229fr.pdf> (consulté le 30 mai 2021).

Fawcett-Atkinson, M. (2021). DFO is making new fishing rules. Will they work? *National Observer*. Repéré à <https://www.nationalobserver.com/2021/01/29/news/dfo-making-new-fishing-rules-will-they-work> (consulté le 1er février 2021).

Fawcett-Atkinson, M. (2021). How tablets and WhatsApp could make fisheries sustainable. *National Observer*. Repéré à <https://www.nationalobserver.com/2021/04/29/news/how-tablets-and-whatsapp-could-make-fish-sustainable> (consulté le 4 mai 2021).

Fisheries and Oceans Canada. (2021). Blue economy strategy Engagement Paper. Government of Canada. Repéré à <https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/40946721.pdf> (consulté le 11 janvier 2022).

Fisheries and Oceans Canada. (2021). Blue Economy Strategy. Government of Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/campaign-campagne/bes-seb/index-eng.html> (consulté le 22 janvier 2022).

Fisheries and Oceans Canada. (2021). The countdown is on – Canada to host Fifth International Marine Protected Areas Congress in June 2022. Government of Canada. Repéré à <https://www.canada.ca/en/fisheries-oceans/news/2021/06/the-countdown-is-on--canada-to-host-fifth-international-marine-protected-areas-congress-in-june-2022.html> (consulté le 2 août 2021).

Fisheries Council of Canada. (2020). Canada's Blue Economy Strategy 2040: Canada's Fish & Seafood Opportunity. Repéré à [http://fisheriescouncil.com/wp-content/uploads/2020/10/Canadas-Blue-Economy-Strategy\\_FINAL-9-15-2020.pdf](http://fisheriescouncil.com/wp-content/uploads/2020/10/Canadas-Blue-Economy-Strategy_FINAL-9-15-2020.pdf) (consulté le 11 janvier 2022).

Fulton, E. A., Smith, A. D. M., Smith, D. C., & Johnson, P. (2014). An Integrated Approach Is Needed for Ecosystem Based Fisheries Management: Insights from Ecosystem-Level Management Strategy Evaluation. *PLoS One*, 9(1) <http://dx.doi.org/10.1371/journal.pone.0084242>

Gallic, B. L., Mardle, S., & Boncoeur, J. (2006). Les objectifs d'une politique publique vus par les acteurs : une analyse multicritères de la politique commune de la pêche. *Économie publique/Public economics*, (16).

Gambardella, S. (2019). LE ROLE DES ORGANISATIONS REGIONALES DE GESTION DES PECHES DANS LA LUTTE CONTRE LA PECHE ILLICITE, NON DECLAREE ET NON REGLEMENTEE. *Annuaire Français de Droit International*, CNRS, pp.577 - 591. {hal-02526282}

Glaser, B.G., & Strauss, A.L. (1967). *The Discovery of Grounded Theory: Strategies for Qualitative Research*. Chicago, IL : Aldine.

Garde Côtière Canadienne. (2019). Mandat. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www.ccg-gcc.gc.ca/corporation-information-organisation/mandate-mandat-fra.html> (consulté le 15 mars 2022).

Gough, J. (2015). Histoire de la pêche commerciale. *l'Encyclopédie Canadienne*. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/histoire-de-la-peche-commerciale> (consulté le 1er mai 2021).

Gouvernement du Canada. (2020). Aperçu. Pêches et Océans Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/international/issue-enjeu-fra.htm> (consulté le 5 avril 2022).

Gouvernement du Canada. (2021). Pêches et Océans Canada. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/index-fra.html> (consulté le 6 aout 2021).

Gouvernement du Canada (2021). Présentation de la loi sur les pêche modernisée. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/campaign-campagne/fisheries-act-loi-sur-les-peches/introduction-fra.html> (consulté le 2 aout 2021).

Gouvernement du Canada (2021). Règlement sur la pêche côtière. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/commercial-commercial/atl-arc/inshore-regulations-reglement-peche-cotiere-fra.html> (consulté le 3 aout 2021).

Gouvernement du Canada. (2019). Protéger la nature partout au Canada. Environnement et Changement climatique Canada. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2019/04/protoger-la-nature-partout-au-canada.html> (consulté le 15 septembre 2021).

Gouvernement du Canada. (2019). Cadre intégré des politiques autochtones. Pêches et Océans Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/fisheries-peches/aboriginal-autochtones/iapf-cipa-fra.html> (consulté le 30 aout 2021).

Gouvernement du Canada. (2019). La politique de surveillance des pêches. Pêches et Océans Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/fishery-monitoring-surveillance-des-peches-fra.htm> (consulté le 23 septembre 2021).

Gouvernement du Canada. (2021). Accord international pour la prévention d'activités non réglementées de pêche en haute mer dans le centre de l'océan Arctique. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/international/arctic-arctique-fra.htm> (Consulté le 5 septembre 2021).

Gouvernement du Canada. (2021). Government of Canada launches consultation on boat-to-plate traceability for fish and seafood products. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www.canada.ca/en/food-inspection-agency/news/2021/08/government-of-canada-launches-consultation-on-boat-to-plate-traceability-for-fish-and-seafood-products.html> (Consulté le 4 septembre 2021).

Gouvernement du Canada. (2021). Le Gouvernement du Canada lance un appel de propositions pour des projets visant à protéger les espèces aquatiques en péril. Pêches et

Océans Canada. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2021/08/le-gouvernement-du-canada-lance-un-appel-de-propositions-pour-des-projets-visant-a-protoger-les-especes-aquatiques-en-peril.html> (consulté le 8 avril 2022).

Gouvernement du Canada. (2021). Loi sur les pêches. Justice Canada. Repéré à <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/F-14/page-1.html#h-225392> (Consulté le 10 octobre 2021).

Gouvernement du Canada. (2021). Mandat et rôle. Pêches et Océans Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/about-notre-sujet/mandate-mandat-fra.htm> (consulté le 2 décembre 2021).

Gouvernement du Canada. (2020). Organisations régionales de gestion des pêches. Pêches et Océans Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/international/dip-rfmo-fra.htm> (consulté le 3 avril 2022).

Gouvernement du Canada. (2018). Plan d'action national du Canada visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Pêches et Océans Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/npoa-pan/index-fra.html> (consulté le 2 avril 2022).

Gouvernement du Canada. (2016). Rôle de Pêches et Océans Canada. Pêches et Océans Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/aquaculture/management-gestion/roles-dfo-mpo-fra.htm> (consulté le 6 avril 2022).

Gouvernement du Québec. (2022). Le Québec sur la voie du développement durable. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/voie.htm#1984> (consulté le 5 mars 2022).

Govender, R., Hayne, K., Fuller, S.D, Wallace, S. (2016). Taking Stock: Sustainable Seafood in Canadian Markets. *SeaChoice*, Vancouver / Halifax. 30 p. Repéré à <https://www.livingoceans.org/sites/default/files/Taking-Stock-FINAL-Report.pdf> (consulté le 4 mai 2021).

Gendarmerie royale du Canada. (2021). Raison d'être, mandate et rôle. Gendarmerie royale du Canada. Repéré à <https://www.rcmp-grc.gc.ca/fr/2021-2022-plan-ministeriel-raison-detre-mandat-role> (consulté le 15 mars 2021).

Hall, P., Taylor, R. (1997), La science politique et les trois néo-institutionnalismes, *Revue française de science politique*, 47, (3-4), 469-496.

Hambrey, J. (2017). THE 2030 AGENDA AND THE SUSTAINABLE DEVELOPMENT GOALS: THE CHALLENGE FOR AQUACULTURE DEVELOPMENT AND MANAGEMENT. *FAO Fisheries and Aquaculture Circular*, ,

Holland, G., & Sene, O. (2010). Elinor Ostrom et la Gouvernance Economique. *Revue d'économie Politique*, 120 (3), 441–452. <http://www.jstor.org/stable/24702695>

Howlett, M. (2009). Government Communication as a Policy Tool: A Framework for Analysis. *The Canadian Political Science Review* 3(2). Repéré à <file:///Users/emmacoutier-benjamin/Downloads/134-612-1-PB.pdf> (consulté le 15 mars 2022).

ISO 9000. (2000). Systèmes de management de la qualité — Principes essentiels et vocabulaire. Repéré à <https://www.iso.org/fr/standard/29280.html> (consulté le 10 mars 2022).

Jones, A.R. et al. (2022). Climate-Friendly Seafood: The Potential for Emissions Reduction and Carbon Capture in Marine Aquaculture. Published by Oxford University Press on behalf of the *American Institute of Biological Sciences*, 72 (2). <https://doi.org/10.1093/biosci/biab126>

Kal Raustalia, V. D. G. (2004). The Regime Complex for Plant Genetic Resources, *International Organization*, 58 (2), pp. 277-309

Kenny, A. J., Campbell, N., Koen-Alonso, M., Pepin, P., & Diz, D. (2018). Delivering sustainable fisheries through adoption of a risk-based framework as part of an ecosystem approach to fisheries management. *Marine Policy*, 93, 232-240.

Korseberg, L. (2018). THE LAW-MAKING EFFECTS OF THE FAO DEEP-SEA FISHERIES GUIDELINES. *The International and Comparative Law Quarterly*, 67(4), 801-832. <http://dx.doi.org.proxy.bib.uottawa.ca/10.1017/S0020589318000192>

Labévière, R. (2020). La mondialisation, c'est la mer: La France face à la nouvelle géopolitique des océans. *Le Débat*, 2(2), 46-56. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.3917/deba.209.0046> (consulté le 30 avril 2020).

Lansbergen, P. (2021). Canada's opportunity to seize the global seafood podium. *SeaWestNews*. Repéré à <https://seawestnews.com/canadas-opportunity-to-seize-the-global-seafood-podium/> (consulté le 12 septembre 2021).

Lansbergen, P. (2022). Op-ed : Focus on blue economy needed in 2022 for COVID-19 recovery. *SeaFoodSource*. Repéré à <https://www.seafoodsource.com/news/supply-trade/focus-on-blue-economy-needed-in-2022-for-covid-19-recovery> (Consulté le 22 janvier 2022).

Lardon, S., Chia, E. et Rey-Valette, H. (2008). Introduction : Dispositifs et outils de gouvernance territoriale. *Noroi*. 209 (4) DOI : 10,400 0/noroi.2602 · Source : OAI

Lavoie, J. (2022). New salmon farm proposals for B.C. coast raise questions about Ottawa's promised 2025 phase-out. *The Narwhal*. Repéré à <https://thenarwhal.ca/bc-fish-farms-proposals-dfo/> (consulté le 3 février 2022).

Lecours, A. (2002). L'approche néo-institutionnaliste en science politique : unité ou diversité? *Politique et Sociétés*, 21(3), 3–19. <https://doi.org/10.7202/000494ar>

Leroy, A. (2019). *Les transformations du droit des pêches face à l'émergence d'un problème juridique : la pêche illicite, non rapportée, non réglementée : Aspects de droit international, européen et national* (Doctoral dissertation, Université de Perpignan).

Létourneau, A. (2009). *Les théories de la gouvernance. pluralité de discours et enjeux éthiques*, Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, Hors série 6, [En ligne], URL : <http://vertigo.revues.org/index8891.html>

Lebevre, C. (2019). Le point sur la pêche durable. *Le Devoir*. Repéré à <https://www.ledevoir.com/vivre/alimentation/555682/le-point-sur-la-peche-durable> (consulté le 2 août 2021).

Linder, S. H. et Peters, B.G. (1989). Instruments of Government : Perceptions and Contexts, *Journal of Public Policy*, 9 (1), p. 35-58. Repéré à file : <:///Users/emmacoutier-benjamin/Downloads/1482-4761-1-PB.pdf> (Consulté le 28 novembre 2021).

Loizzo, C. & Tiano, C. (2019). Chapitre 4. Des territoires et merritoires convoités : une exploitation qui s'intensifie et s'industrialise. Loizzo & C. Tiano (Dir), *L'Arctique: À l'épreuve de la mondialisation et du réchauffement climatique* (pp. 69-96). Paris: Armand Colin.

Newswire. (2021). Government of Canada making significant progress and investments to protect Canada's oceans. Repéré à <https://www.newswire.ca/news-releases/government-of-canada-making-significant-progress-and-investments-to-protect-canada-s-oceans-894781701.html> (consulté le 25 juillet 2021).

OCEANA. (2020). L'économie bleue du Canada : une occasion de croissance avantageuse pour les humains et la planète. Repéré à <https://fisheryaudit.ca/fr/situation.html> (consulté le 1er mai 2021).

OCEANA. (2020). Untraceable : THE CONSEQUENCES OF CANADA'S POORLY REGULATED SEAFOOD SUPPLY CHAINS. OCEANA. Repéré à <https://oceana.ca/wp-content/uploads/sites/24/untraceable.pdf> (consulté le 15 mars 2022).

OECD. (2020). Chapter 2. Profile of Indigenous Canada : Trends and data needs, 2020. <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/e6cc8722-en/index.html?itemId=/content/component/e6cc8722-en&mimeType=text/html>

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC). (2011). TRANSNATIONAL ORGANIZED CRIME IN THE FISHING INDUSTRY: Focus on Trafficking in Persons, Smuggling of Migrants, Illicit Drugs Trafficking. Nation-Unies, Vienne. Repéré à [https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Issue\\_Paper\\_-\\_TOC\\_in\\_the\\_Fishing\\_Industry.pdf](https://www.unodc.org/documents/human-trafficking/Issue_Paper_-_TOC_in_the_Fishing_Industry.pdf)

Parrain, C. (2012). La haute mer : un espace aux frontières de la recherche géographique, *EchoGéo* [En ligne], 19 | DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.12929>

Pêches et Océans Canada - Région du Centre et Arctique . (2021). Pêches et Océans Canada et la Garde côtière canadienne confirment les limites des nouvelles régions visant à améliorer les services dans l'Arctique. Repéré à <https://www.newswire.ca/news-releases/peches-et-oceans-canada-et-la-garde-cotiere-canadienne-confirment-les-limites-des-nouvelles-regions-visant-a-ameliorer-les-services-dans-l-arctique-844191300.html> (consulté le 30 mai 2021).

Pêches et Océans Canada. (2021). 2020-2021 : Rapport sur les résultats ministériels. Pêches et Océans Canada. Repéré à <https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/41019623.pdf> (consulté le 20 mars 2022).

Pêches et Océans Canada (2019). Politique sur la gestion des prises accessoires. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/reports-rapports/regs/sff-cpd/bycatch-policy-prise-access-fra.htm> (consulté le 10 mars 2022).

Pêches et Océans Canada (2020). Plan ministériel 2020-2021. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://waves-vagues.dfo-mpo.gc.ca/Library/40857153.pdf> (consulté le 30 mai 2021).

Pêches et Océans Canada. (2009). Conséquences mondiales de la surpêche. Pêches et Océans Canada. Repéré à <https://www.dfo-mpo.gc.ca/international/isu-global-fra.htm> (consulté le 8 mars 2022).

Pêches et Océans Canada. (2021). Le Gouvernement du Canada et ses partenaires provinciaux et territoriaux investissent 8,5 millions de dollars dans le secteur canadien du poisson et des fruits de mer. Pêches et Océans Canada. Repéré à <https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2021/07/le-gouvernement-du-canada-et-ses-partenaires-provinciaux-et-territoriaux-investissent85millions-de-dollars-dans-le-secteur-canadien-du-poisson-et-d.html> (consulté le 2 février 2022).

Pêches et Océans Canada. (2021). Le gouvernement du Canada lance un programme international de suivi de la pêche illégale à l'aide de la technologie satellitaire. *NewsWire*. Repéré à <https://www.newswire.ca/news-releases/le-gouvernement-du-canada-lance-un-programme-international-de-suivi-de-la-peche-illegale-a-l-aide-de-la-technologie-satellitaire-809371332.html> (consulté le 30 avril 2021).

Pêches et Océans Canada. 2020. ÉVALUATION DE LA FIABILITÉ DES PROGRAMMES DE SURVEILLANCE DES PRISES DES PÊCHES. Avis scientifique. Repéré à [https://publications.gc.ca/collections/collection\\_2020/mpo-dfo/fs70-6/Fs70-6-2020-022-fra.pdf](https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/mpo-dfo/fs70-6/Fs70-6-2020-022-fra.pdf) (consulté le 30 novembre 2021).

Pêches et Océans Canada. (2005). Plan d'action national du Canada visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Repéré à [https://books-scholarsportal-info.proxy.bib.uottawa.ca/en/read?id=/ebooks/ebooks0/gibson\\_cppc/2010-08-06/6/10385349#page=5](https://books-scholarsportal-info.proxy.bib.uottawa.ca/en/read?id=/ebooks/ebooks0/gibson_cppc/2010-08-06/6/10385349#page=5) (consulté le 30 avril 2021).

Pierre J. et B.G. Peters. (2000) *Governance, Politics and the State*, New York, St. Martin's Press.

Polere, P. (2006). Sûreté maritime: Bilan et perspectives du Code ISPS. *DROIT MARITIME FRANCAIS*, 58(669), 274p.

Prime Minister of Canada Justin Trudeau. (2021). Minister of Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard Mandate Letter. Repéré à <https://pm.gc.ca/en/mandate-letters/2021/12/16/minister-fisheries-oceans-and-canadian-coast-guard-mandate-letter> (consulté le 2 avril 2022).

Quinn, E. (2021). Central Arctic Ocean fishing moratorium comes into effect. Eye on the Arctic. Repéré à <https://www.rcinet.ca/eye-on-the-arctic/2021/06/25/central-arctic-ocean-fishing-moratorium-comes-into-effect/> (consulté le 24 juillet 2021)

Schram, C., Ladell, K., Mitchell, J., & Chute, C. (2019). From one to ten: Canada's approach to achieving marine conservation targets. *Aquatic Conservation : Marine and Freshwater Ecosystems*, 29, 170-180.

Statistiques Canada. (2017). Taille et croissance de la population canadienne : faits saillants du Recensement de 2016. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/170208/dq170208a-fra.htm> (consulté le 25 janvier 2022).

Statistiques Canada. (2019). Activités de récoltes chez les Premières Nations vivant hors réserve, les métis et les Inuits : évolution dans le temps, obstacles et facteurs associés. Gouvernement du Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/89-653-x/89-653-x2019001-fra.htm> (consulté le 10 mars 2021).

Stølsvik, G. (2019). The development of the fisheries crime concept and processes to address it in the international arena. *Marine Policy*, 105, 123-128.

Thomson, J. et Ahluwalia, M. (2012). Remembering the mighty cod fishery 20 years after moratorium. *CBC News*, Repéré à

<https://www.cbc.ca/news/canada/remembering-the-mighty-cod-fishery-20-years-after-moratorium-1.1214172> (consulté le 30 mai 2021).

Thurston, S. (2020). Untraceable :The consequences of Canada's poorly regulated supply chains. *Oceana Canada*. DOI: 10.5281/zenodo.4148172 !

Thurston, S. et Willmot, L. (2019). MISLABELLED : Montreal investigation results and how to Fix Canada's seafood Fraud problem. *Oceana Canada*. Repéré à [https://oceana.ca/sites/default/files/oceana\\_canada\\_mislabeled.pdf](https://oceana.ca/sites/default/files/oceana_canada_mislabeled.pdf) (consulté le 3 mai 2021).

Turgeon, S., Martins, C. C. A., Chion, C. & Ménard, N. (2018). Le système d'identification automatique (AIS), un outil pour la gestion d'aires marines protégées : revue des applications au parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. *Le Naturaliste canadien*, 142(2), 127–139. <https://doi.org/10.7202/1047154ar> (Consulté le 17 mars 2022).

Union pour la Méditerranée. (2020). Vers une Économie Bleue durable pour le bassin de la Méditerranée : Contributions des parties prenantes à la consultation en ligne. Repéré à [https://medblueconomyplatform.org/wp-content/uploads/2020/03/INPUTS\\_FR.pdf](https://medblueconomyplatform.org/wp-content/uploads/2020/03/INPUTS_FR.pdf) (consulté le 22 janvier 2022).

Widjaja, S., Long, T., H. Wirajuda, et al. (2020). Illegal, Unreported and Unregulated Fishing and Associated Drivers. *World Resources Institute*, Washington, DC: Repéré à [www.oceanpanel.org/iuu-fishing-and-associated-drivers](http://www.oceanpanel.org/iuu-fishing-and-associated-drivers) (consulté le 30 avril 2021).

Wien, F., D. Fuller, S. et William, R. (2021.) Finding a way forward on the Mi'kmaq and Maliseet treaty right to fish for a moderate livelihood. *Policy options*, Repéré à <https://policyoptions.irpp.org/magazines/may-2021/finding-a-way-forward-on-the-mikmaq-and-maliseet-treaty-right-to-fish-for-a-moderate-livelihood/> (consulté le 29 mai 2021).

Woody, C. (2020). A high-seas food fight has already 'gone kinetic,' and US military officials warn it still poses a bigger threat. *Insider*. Repéré à <https://www.businessinsider.com/illegal-fishing-is-national-security-threat-us-military-officials-say-2020-9>

World Bank. (2017). What is the Blue Economy? Repéré à <https://www.worldbank.org/en/search?q=blue+economy> (Consulté le 22 janvier 2022).

Yuliantiningsih, A., Hartiwingsih, Suherman, A. M., & Latifah, E. (2018). From Illegal, Unreported and Unregulated Fishing to Transnational Organised Crime in Fishery from an Indonesian Perspective. *Journal of East Asia & International Law*, 11(2), 335–358. <https://doi-org.proxy.bib.uottawa.ca/10.14330/jeail.2018.11.2.04>

Zoukoua, E.-A. (2006). LA COMPLEMENTARITE DES APPROCHES THEORIQUES DE LA GOU-VERNANCE: APPLICATION AU SECTEUR ASSOCIATIF. COMPTABILITE, CONTROLE, AU-DIT ET INSTITUTION(S), Tunisie. pp.CD-Rom. halshs-00558358